

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet d'implantation de 2 nouvelles Gigafactories Verkor au sein d'une nouvelle Zone de Grandes Industries (ZGI 3) du Grand Port Maritime de Dunkerque

-

Dates de la concertation
Du 2 avril au 20 mai 2025

Marie-Claire Eustache

Garante désignée par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 26 juin 2025



Sommaire

Sommaire.....	3
Avant-propos.....	4
Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	4
Les enseignements clefs de la concertation préalable.....	4
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante formulées à l'issue de la concertation préalable.....	6
Introduction.....	7
Un double projet, objet de la concertation.....	7
La saisine de la CNDP.....	15
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	16
Le travail préparatoire de la garante.....	17
Les résultats de l'étude de contexte.....	17
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	18
Avis sur le déroulement de la concertation.....	22
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?.....	22
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	23
Synthèse des arguments exprimés.....	25
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation.....	25
• La procédure de concertation	25
• L'opportunité du double projet	25
• Des enjeux importants en matière d'emploi et de formation	26
• Les enjeux environnementaux et les risques technologiques et naturels	28
• Aménagement du territoire, bassins d'emplois et bassins de vie	30
Demande de précisions et recommandations aux responsables du double projet....	33
Précisions à apporter de la part du responsable du projet.....	33
Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	34
Liste des annexes.....	35
Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante.....	36
Annexes 2 : Décision de désignation et lettre de mission de la garante.....	38
Annexe 3 : Validation du dossier et des modalités de concertation.....	44

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par la garante de la concertation préalable. Il est communiqué par cette dernière dans sa version finale le 26 juin 2025 sous format PDF non modifiable aux co-maîtres d'ouvrage, Verkor et le Grand Port Maritime de Dunkerque, pour publication sans délai par leurs soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://colidee.com/o138p756>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Les responsables du projet publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable relative au projet d'implantation de deux nouvelles gigafactories de Verkor au sein d'une nouvelle Zone Grandes Industries (ZGI3) au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) s'est déroulée du 2 avril au 20 mai 2025 a été organisée par deux maîtres d'ouvrage : Verkor et le GPMD. Ce « double » projet portait en effet, à la fois l'aménagement par le Grand Port d'une parcelle de 70 hectares au sein d'une nouvelle plateforme industrielle, dénommée la « Zone Grandes Industries » ZGI3, et l'implantation sur la commune de Bourbourg de deux nouvelles gigafactories de production de batteries électriques de l'entreprise Verkor, lui permettant ainsi d'augmenter sa production annuelle de 40 GWh¹.

Cette nouvelle consultation s'inscrit dans un territoire qui a vu de nombreuses concertations² et débats publics sous l'égide de la CNDP se succéder, voire se chevaucher ces cinq dernières années, générant une certaine saturation du public, voire d'acteurs. Il s'agit également du 3^e projet de gigafactories produisant des batteries électriques en 3 ans, implantés en outre sur des parcelles adjacentes : la première usine de Verkor en cours de construction, et celle de ProLogium, positionnées de part et d'autre des deux nouvelles gigafactories envisagées par Verkor.

Si les acteurs du territoire se sont mobilisés durant ces sept semaines, participant activement aux différentes modalités, en revanche la participation du public s'est plutôt concentrée au niveau des débats mobiles et rencontres de proximité, limitant de facto les débats approfondis et pluriels qui auraient pu éclairer davantage les citoyens sur les enjeux.

Ce déficit de participation a toutefois été compensé par la diversité et la pertinence des questions et contributions, et des réponses apportées par les co maîtres d'ouvrage ou intervenants. Globalement, les modalités de concertation ont ainsi été complémentaires, tant dans leur format que dans leur répartition spatiale et publics touchés, et la participation, avec près de 800 personnes rencontrées sur 7 semaines, a été tout à fait honorable.

Le principe et l'utilité de cette concertation ont peu été questionnés, ou à la marge, au travers de quelques interrogations relatives à la succession ou à la superposition des procédures de participation sur le territoire.

Les participants ont surtout questionné les impacts territoriaux du projet et les enjeux cumulés avec d'autres projets locaux, plutôt que les caractéristiques du projet lui-même. L'opportunité de ce dernier a ainsi été abordée sous l'angle de la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité en général, et de la filière batterie en particulier. Les citoyens et acteurs du territoire lui apportent leur soutien, affirmant son importance en matière de redéploiement industriel, de décarbonation du territoire, de son rôle au

¹ Ces 40 GWh viendraient ainsi s'ajouter aux 16 GWh attendus de la première gigafactory en cours de construction.

² Il a fait l'objet depuis les cinq dernières années, d'une douzaine de concertations (dont 5 usines de très grande envergure dans le secteur de la batterie électrique) et 2 débats publics sous l'égide de la CNDP, dont le dernier concernait la construction d'une paire d'EPR2 sur le site de Gravelines qui s'est achevé en début d'année 2025

sein de la « vallée de la batterie » et de pourvoyeur d'emplois. Ainsi, c'est donc davantage la pérennité et la « durabilité » du projet, et la nécessaire diversification des activités du territoire dans un contexte de concurrence internationale qui ont été questionnées.

Sur un territoire très marqué par la désindustrialisation, le sujet de l'emploi a suscité une attente forte mais nuancée, interrogeant la pérennité de la filière et les enjeux de reconversion professionnelle et de formation, initiale et continue. Les participants ont insisté sur l'importance de favoriser l'inclusion et l'accessibilité dans l'emploi pour divers groupes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées. La nécessité de partenariats entre entreprises, collectivités locales et institutions éducatives a également été soulignée pour valoriser les talents locaux et s'engager sur le long terme. La question d'équité territoriale s'est par ailleurs manifestée avec force lors des débats mobiles à Calais ou Boulogne-sur-Mer qui possèdent une attractivité moindre.

Selon les participants, l'impact environnemental doit être considéré à une échelle élargie, au regard du processus de réindustrialisation en cours, tant en matière de maîtrise des risques industriels et de santé humaine, de pollution atmosphérique, d'atteintes aux milieux naturels et leurs mesures compensatoires, que de la gestion globale des ressources (en eau, électricité, ressources rares...). Dans un territoire où les usages de l'eau sont multiples – agriculture, industrie, loisirs – une gestion raisonnée et durable sera essentielle pour éviter tout impact sur la disponibilité ou la qualité de cette ressource. La gestion des déchets, notamment la durée de vie et le recyclage des batteries, est un sujet récurrent. La perte de terres agricoles et naturelles due à l'industrialisation, engendrant une réduction de la biodiversité et des écosystèmes locaux, est également un sujet de préoccupation.

Les risques naturels et technologiques constituent un autre point important. Les risques naturels, tels que les inondations et la submersion marine, sont particulièrement préoccupants pour ce territoire de polder. Avec le développement industriel et le changement climatique, ces risques pourraient s'accroître. Par ailleurs, les risques technologiques, incluant le risque nucléaire avec le développement envisagé de la centrale de Gravelines, les accidents industriels comme les incendies, et les rejets de substances dangereuses nécessitent des mesures de sécurité renforcées et des plans d'urgence robustes pour protéger les communautés locales.

Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, le choix de format du produit et de chimies utilisées lors du processus de fabrication ne sont pas encore définis. Ils seront ainsi adaptés en fonction des besoins exprimés pour les applications des futurs clients de Verkor. Ce dernier a simplement indiqué, au cours de la concertation préalable, qu'il est possible que les futures gigafactories servent à la fois pour le marché automobile et pour le stockage stationnaire (notamment pour les énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien). Les enjeux environnementaux et en matière de risque industriel devront ainsi faire l'objet d'études ultérieures une fois le choix des formats et chimies définitivement arrêtés.

Bien que les nouvelles installations industrielles soient éloignées des habitations, leur impact se fait déjà sentir, notamment par l'augmentation du trafic routier. Le développement économique prévu pose des défis majeurs en termes d'urbanisme, de logement, et d'infrastructures. Il apparaît nécessaire d'anticiper les besoins en logement et en mobilité sur un bassin de vie élargi, incluant le Calaisis et le Boulonnais, pour accompagner l'arrivée de milliers de professionnels.

Ainsi, des enjeux majeurs en matière de mobilité ont été relevés. Le trafic routier accru, notamment des poids lourds, représente un défi pour des infrastructures de transport déjà saturées et donc inaptes à faire face à l'ampleur du développement prévu. Les participants ont par ailleurs exprimé à la fois de l'attente et du scepticisme face aux initiatives visant à réduire la dépendance à la voiture individuelle, comme les usines sans parkings. La nécessité de renforcer la multimodalité portuaire, notamment en ce qui concerne le fret ferroviaire, a été soulignée. Enfin, le besoin d'un maillage renforcé en transports en commun sur tout le bassin de vie, intégrant véritablement les communes de la communauté urbaine de Dunkerque, élargi notamment au Calaisis et au Boulonnais, a été fortement relayé. En réponse à ces besoins, la Région, a annoncé, lors de la réunion de partage des contributions, la création d'une ligne de bus entre Grand-Calais et la zone industrielle dès janvier 2026 et travaille à l'amélioration de la desserte TER sur le littoral.

La question du logement est particulièrement sensible, avec une tension déjà existante sur le marché local, une flambée des prix et une pénurie de logements abordables. Le développement des locations de type Airbnb a également été pointé comme un facteur aggravant cette tension

Verkor devra veiller, s'il décide de poursuivre son projet, à prendre en compte de façon précise les préoccupations exprimées par les uns comme par les autres, préoccupations dont il est rendu compte par la garante dans le bilan, en association avec les acteurs du territoire, dont la mobilisation doit permettre d'apporter des réponses dans des délais compatibles avec le développement industriel accéléré du territoire. Le GPMD quant à lui pourra utilement compléter les points soulevés.

Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante formulées à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que la garante formule à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau, transmis aux co maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre, se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et recommandations

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. (GPMD)° Préciser les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation et intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Préciser les impacts sur les implantations agricoles.

2. (Verkor) Préciser les caractéristiques des formats et chimies utilisés dans le processus de fabrication en présentant les impacts sur l'environnement et les risques technologiques

3. (Verkor) Préciser les mesures prises en matière de réduction de l'impact sur la pollution de l'air, pour la préservation de la ressource en eau et la mutualisation avec les autres acteurs du territoire, de recyclage des batteries pour minimiser les impacts environnementaux et les choix retenus au niveau de l'approvisionnement en matières premières.

4. (Verkor) Veiller à permettre des recrutements favorisant l'inclusion et l'accessibilité dans l'emploi pérenne pour divers groupes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées et valorisant les talents locaux.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Réaliser des réunions publiques de « reddition des comptes » sur le territoire, à la suite de la réponse au bilan de la garante de la concertation préalable publiée par Verkor et le GPMD.

2. Mettre en place un comité de suivi consultatif, instance plénière de concertation, pour accompagner le développement du projet en associant l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public, des associations, notamment environnementales... Ce comité de suivi se fera en liaison avec les instances des autres projets,

3. Poursuivre les échanges avec l'ensemble de la population et des parties prenantes en présentant rapidement un calendrier et des principes de modalités de participation, dans la cadre de la concertation continue, préalablement présentés à la CNDP.

4. Inscrire la concertation continue dans le temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet.

5. Veiller à une information et une communication nourrie des études et des temps d'échanges sur un territoire élargi, associant l'ensemble des publics.

Introduction

Un double projet, objet de la concertation

- Responsables du projet et décideurs impliqués :

Ce dossier est porté par deux maîtres d'ouvrage ayant co-saisi la CNDP pour un double projet : l'installation de deux nouvelles gigafactories de l'entreprise Verkor sur un terrain « clef en main » que va préparer le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) :

- **Le Grand port maritime de Dunkerque** : Le Grand Port Maritime de Dunkerque est l'un des grands ports du nord de la France. Son écosystème compte diverses activités : maritimes, logistiques et industrielles. Il souhaite jouer un rôle clé dans la transition énergétique française, portant des projets d'envergure liés aux industries décarbonées. Il développe un écosystème autour de la mobilité électrique, participe à l'émergence d'une « vallée de la batterie » en Hauts-de-France et accompagne le développement des filières industrielles vertes en aménageant des zones clés en main labellisées "Choose France", facilitant ainsi l'implantation rapide de nouvelles activités grâce à l'anticipation des procédures d'urbanisme, d'archéologie préventive et d'environnement.
- **La société Verkor** : Verkor est une entreprise française spécialisée dans la fabrication de batteries bas-carbone pour véhicules électriques. Fondée en 2020, elle vise à accélérer la transition énergétique grâce à sa première gigafactory qui entrera en production en 2025 sur la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, en ayant pour objectif d'équiper en batteries électriques environ 300 000 véhicules par an d'ici 2027.

- Plan de situation :



Zone d'implantation de ZGI3 et plan masse, Source : dossier de concertation p31 et p41

Ce double projet est localisé au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) sur la nouvelle « Zone de Grandes Industries » 3 (ZGI3), sur la parcelle voisine de la première Gigafactory de Verkor, permettant au projet de bénéficier d'effets de synergie de production grâce aux bâtiments et infrastructures déjà en place (utilisation privilégiée du Port pour l'acheminement et le recyclage des matériaux, et l'utilisation d'infrastructures existantes mutualisables (raccordement électrique présent sur le site), transfert de compétences, etc.).

Les terrains qui accueilleront ZGI3 font partie de la réserve foncière du GPMD. Ils sont aujourd'hui majoritairement caractérisés par la présence d'espaces non aménagés acquis par le GPMD dans les années 70. Ces terrains ont été mis à la disposition du monde agricole depuis leur acquisition pour en assurer l'entretien dans l'attente de projets structurants.

Administrativement, la plateforme ZGI3 (phases 1 et 2) est située sur les communes de Bourbourg, Craywick et Saint-Georges-sur-l'Aa, qui font partie de la communauté urbaine de Dunkerque. Le site est directement accessible depuis le réseau routier national (A16 et RN316) et est desservi par le nouveau réseau routier du port ouest aménagé dans le cadre du projet CAP 2020³. Des aménagements ferroviaires sont en cours de réalisation à proximité. Ils permettront une possible connexion à terme du site au réseau ferré portuaire, lui-même connecté au réseau ferré national.

Il est traversé par les routes RD301 et RD17 qui devront être dévoyées (démarche d'acquisition en cours par le GPMD). Il sera également connecté au réseau de voies cyclables développé par le GPMD (projet stratégique 2025-2029), lui-même connecté au réseau cyclable de la CUD. Il est situé à proximité d'arrêts de la ligne de bus.

Il est positionné à moins de 5km des terminaux maritimes, ce qui constitue une opportunité forte de report modal en termes d'acheminement de matière premières et de marchandises.

Il bénéficie par ailleurs d'une proximité immédiate avec les réseaux structurants :

- RTE/ENEDIS pour la partie électrique,
- Le Syndicat de l'eau du dunkerquois pour l'alimentation en eau potable et l'eau industrielle, le gaz pour GRDF,
- La fibre (Orange/DGL/SFR/...),
- Et d'autres réseaux de la filière décarbonation sont en cours de déploiement à l'échelle de la zone industrialo-portuaire (CO2, chaleur, H2).

- **Objectifs et contexte de ce double projet selon le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et Verkor**

Le contexte global dans lequel s'inscrit ce projet est marqué par un fort engagement pour la décarbonation et la transformation des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, notamment celui de la mobilité. La décarbonation des transports, en particulier des transports routiers, est au cœur des priorités internationales, européennes et nationales. Parallèlement, la réindustrialisation est perçue comme un levier clé pour renforcer la souveraineté économique, réduire le chômage et accélérer la transition écologique.

En France, cette vision se concrétise par des initiatives telles que la loi relative à l'industrie verte de 2023, qui vise à transformer le pays en leader de l'industrie verte en Europe tout en réduisant significativement son empreinte carbone.

Dans ce cadre, Verkor, créée en 2020, vise à jouer un rôle essentiel dans l'accélération de la production de batteries bas-carbone en France pour soutenir le marché européen. En implantant sa première Gigafactory à Dunkerque en 2022, il entend soutenir le développement des véhicules électriques, un secteur clé pour la transition énergétique. Ce nouveau projet se veut ambitieux puisqu'il prévoit l'installation de deux nouvelles unités de production d'ici 2025, contribuant ainsi à l'industrialisation des

³ Le « projet CAP 2020 » est mené par le GPMD pour développer ses infrastructures portuaires afin d'accueillir un plus grand nombre de conteneurs. Il a fait l'objet d'un débat public avec la CNDP à l'automne 2017 et les travaux d'extension du terminal conteneurs ont démarré en 2025, pour une durée estimée à 3 ans.

technologies vertes et à la création d'emplois dans les Hauts-de-France, tout en répondant aux besoins croissants du marché européen en matière de batteries électriques.

Ce projet s'intègre également dans le territoire des Hauts-de-France, une région stratégique pour l'industrie automobile et l'émergence de la "Vallée européenne de la batterie électrique". La région a lancé la démarche « Rev3 », visant à transformer le territoire en un pôle durable et connecté, avec un accent sur la transition énergétique et la décarbonation⁴. Avec son dynamisme industriel et son positionnement géographique, la région aspire à devenir un leader dans le secteur des batteries.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du Dunkerquois en matière d'attractivité pour accompagner cette dynamique contribue à cette ambition, soutenant la transition énergétique, favorisant la création d'emplois (22 000 nouveaux emplois annoncés d'ici 2033) et contribuant à la réduction de l'empreinte écologique du territoire.

- Le GPMD finalise son nouveau projet stratégique 2025-2029, affirmant avec force ses ambitions, en particulier en matière de décarbonation. Il accompagne le développement des filières industrielles vertes en aménageant des zones clés en main labellisées "Choose France", facilitant ainsi l'implantation rapide de nouvelles activités grâce à l'anticipation des procédures d'urbanisme, d'archéologie préventive et d'environnement.

Ces initiatives innovantes ont déjà permis l'installation de la gigafactory 1 de Verkor et de l'usine agroalimentaire Clarebout sur la « Zone de Grandes Industries » (ZGI), ainsi que la future gigafactory ProLogium sur la Zone de Grandes Industries 2 (ZGI2).

Avec le projet de lancement de sa nouvelle plateforme ZGI3, le GPMD poursuit son engagement en faveur de la réindustrialisation verte et du développement du territoire, en cohérence avec les objectifs nationaux. Le lot 1 de la ZGI3 doit permettre d'accueillir les deux nouvelles gigafactories Verkor tandis que les lots 2 et 3 pourront accueillir d'autres entreprises ou permettre l'extension des entreprises actuellement attenantes telle que Clarebout.

Le projet « Zones de Grandes Industries » (ZGI3) vise à aménager une nouvelle plateforme industrielle à Dunkerque pour soutenir la réindustrialisation de la France, notamment dans les secteurs de la mobilité électrique, de l'agroalimentaire et de la logistique. Ce projet, complémentaire aux zones existantes ZGI et ZGI2, permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et de renforcer le développement économique du territoire.



Ci-dessus : Vue aérienne du GPMD, localisation et modélisation 3D de Clarebout et des Gigafactories Verkor 1 et ProLogium. Source : dossier de présentation p32

4 Le territoire du Dunkerquois connaît une transformation industrielle majeure, comparable ou peut-être même plus significative que celle des années 1960, incluant des projets de décarbonation chez ArcelorMittal, la captation de carbone avec le projet Artagnan, de nouvelles filières industrielles comme l'acier électrique, et des initiatives d'énergies vertes telles que le carburant de synthèse, l'électricité nucléaire, l'éolien en mer, et l'hydrogène vert. Cette transformation marque un tournant vers une industrie plus durable et diversifiée dans la région.

- A travers l'implantation de deux nouveaux bâtiments, ce nouveau projet de Verkor à Dunkerque vise à renforcer sa capacité de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone en Europe. Ces nouvelles Gigafactories sont nécessaires pour permettre à Verkor de répondre aux besoins croissants de la filière de la batterie électrique, en volume comme en diversité d'application, en adéquation avec les besoins applicatifs de leurs clients potentiels.



Ci-dessus : photo aérienne de la Gigafactory 1 en cours de construction dans son environnement immédiat. Source : dossier de concertation p 41

Le nouveau projet de Verkor sur le Dunkerquois vise une production annuelle de 20 GWh par Gigafactory pour les deux nouvelles usines, portant la capacité totale à 56 GWh, en incluant les 16 GWh de la Gigafactory 1 et augmenter ainsi la production de batteries électriques bas carbone en Europe. Ces nouvelles constructions profiteront de synergies avec la première Gigafactory de Verkor et répondront à la demande croissante de nouveaux formats et chimies de batteries pour la mobilité électrique. Pour l'exploitation de chacune de ces nouvelles usines, 1 200 emplois directs sont attendus, permettant ainsi le soutien de 2 900 emplois indirects (ratio standard de 2,4) et de 12 000 emplois induits (ratio standard de 10).

Le double projet présenté vise ainsi à aménager une nouvelle Zone Grandes Industries (ZGI3) au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque et d'y implanter deux nouveaux bâtiments de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone par Verkor.

Les co-maitres d'ouvrage entendent ainsi consolider le tissu industriel local et stimuler les synergies autour de la décarbonation. En outre, l'acteur industriel Verkor souhaite renforcer sa capacité de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone en passant de 16 à 56 GWh et bénéficier d'effets d'échelle dus à la proximité de ses sites et des infrastructures de l'écosystème dunkerquois.

- **Caractéristiques du double projet et alternatives mises au débat**

➤ **Les caractéristiques du projet d'aménagement de ZGI3**

Occupé majoritairement par une activité agricole sous baux précaires, le site, propriété du GPMD, accueille également un réseau hydraulique superficiel (watergangs⁵, fossés).

Le projet ZGI 3 représente une surface totale de 150 ha. Cette surface est divisée en trois lots commercialisables de 70 hectares, 20 hectares (+ 7 ha en option) et 10 hectares. Elle comprend également de nouvelles routes, une liaison ferroviaire, des watergangs, des couloirs techniques et une piste cyclable.

La réalisation de 3 plateformes, correspondent à trois lots commercialisables qui représentent une surface totale maximale de 100 à 107 ha. Ces lots sont destinés à accueillir des entreprises et leurs infrastructures (bâtiments, routes, voies ferrées internes, ouvrages de gestion des eaux pluviales (EP)...).

5 C'est un ensemble de fossés, appelés watergangs, qui se croisent et communiquent entre eux par de multiples ouvrages (pompes, vannes, écluses, siphons, etc.) et servant à réguler le niveau des eaux de surface des terres basses, et, en cas de besoin, d'évacuer les excédents à la mer en s'affranchissant des marées hautes, grâce à des stations de relevage. :



Détail des surfaces commercialisables, Source : dossier de concertation p34

- Le lot 1 porte sur une surface de 70 ha correspondant à la phase 1 de ZGI3. Il est destiné au projet d'implantation de nouveaux bâtiments de production de batterie de l'entreprise Verkor.
- Le lot 2 représente une surface de 20 ha (+ 7 ha en option). Prévu dans la phase 2 de ZGI3, il pourrait être mise à la disposition d'un projet agroalimentaire.
- Le Lot 3 porte sur une surface de 10 ha. Il pourrait être dédié à la mise en place d'activités industrielles supports de la filière batterie. Une vocation logistique est également envisagée sous la forme d'entrepôt, en lien notamment avec le faisceau ferroviaire prévu à terme au nord.

Le projet prévoit également des aménagements complémentaires nécessaires au fonctionnement de ces futures activités et utiles au fonctionnement global du Grand Port Maritime de Dunkerque.

- La réalisation d'une **desserte ferroviaire sur un linéaire d'environ 1 240 mètres** ; cette future desserte raccordera le lot 1 au réseau ferroviaire existant. Il permet l'acheminement de matières premières et de produits par un mode de transport décarboné.
- La réalisation d'une **voie douce sur 1 100 mètres** linéaires en parallèle de la future route au sud du projet ; elle s'inscrit dans le projet de développement d'un **réseau cyclable de 30 km au sein du GPMD inscrit au projet stratégique 2025- 2029**. Connecté au réseau de l'agglomération, il contribue à offrir de nouvelles options de mobilité décarbonées aux salariés des entreprises installées dans le périmètre portuaire.
- La réalisation de **voiries routières sur un linéaire d'environ 2 300 mètres**, ainsi que 2 giratoires et une amorce de connexion à une future voie de service vers les terminaux conteneurs ; et le dévoiement des routes départementales 301 et 17.
- En matière de gestion hydraulique :
 - La réalisation de nouveaux watergangs sur un linéaire d'environ 2 600 mètres pour garantir le maintien des continuités hydrauliques, compte tenu du dévoiement des fossés existants induit par le projet ZGI3 ;
 - La création de noues d'infiltrations le long des voies routières et ferrées afin d'assurer la gestion de leurs eaux pluviales. Les eaux pluviales des parcelles commercialisables seront gérées par les acteurs industriels par infiltration ;
 - La mise en place de solutions de gestion hydraulique pour le tamponnement des eaux de pluie pour des crues au-delà de la centennale par :

- Le stockage de 40 760 m³ au sein de deux zones évitées traversées par les bras morts des watergangs conservés.
- La réalisation d'un merlon de 50 cm de hauteur autour de ces zones de gestion hydraulique permettant de gérer des eaux de pluie pour des crues millénales⁴⁸ pour l'ensemble des trois ZGI (ZGI, ZGI2 et ZGI3).
- La réalisation de **mesures écologiques intégrées** afin de compenser les effets environnementaux du projet (Voir partie 3) :
 - La préservation d'une **zone écologique de 14,6 hectares** ;
 - Un projet écologique au sein du domaine portuaire en cohérence avec le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMD49, élaboré en 2011 et actuellement en cours de révision ;
 - Des aménagements paysagers sont en cours d'étude. Il est notamment envisagé de réaliser des aménagements paysagers à l'entrée et à la sortie de ZGI3, ainsi que le long des routes qui entourent cette zone. L'objectif est de filtrer les vues sur les infrastructures construites et d'améliorer l'aspect du paysage grâce à des plantations. Les espèces de plantes utilisées seront choisies parmi celles recommandées dans les guides du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

➤ L'implantation des nouveaux bâtiments de production Gigafactories 2 et 3



Implantation des bâtiments Gigafactories 2 et 3 sur la zone ZGI3. Source dossier de concertation p41

Le projet de Verkor est de bénéficier d'une production annuelle de 20GWh pour chacune des 2 nouvelles Gigafactories afin d'atteindre une production annuelle de 56 GWh (en intégrant les 16GWh de Gigafactory 1) sur le site Dunkerquois.

Le projet vise la construction de la Gigafactory 2 mi-2028 et celle de Gigafactory 3 en 2030. Capitalisant sur le projet de Gigafactory 1, les nouveaux bâtiments construits seront comparables à celui de la première unité de Verkor. Chacun aura une superficie d'environ 150 000 m² sur la parcelle de 70 hectares.

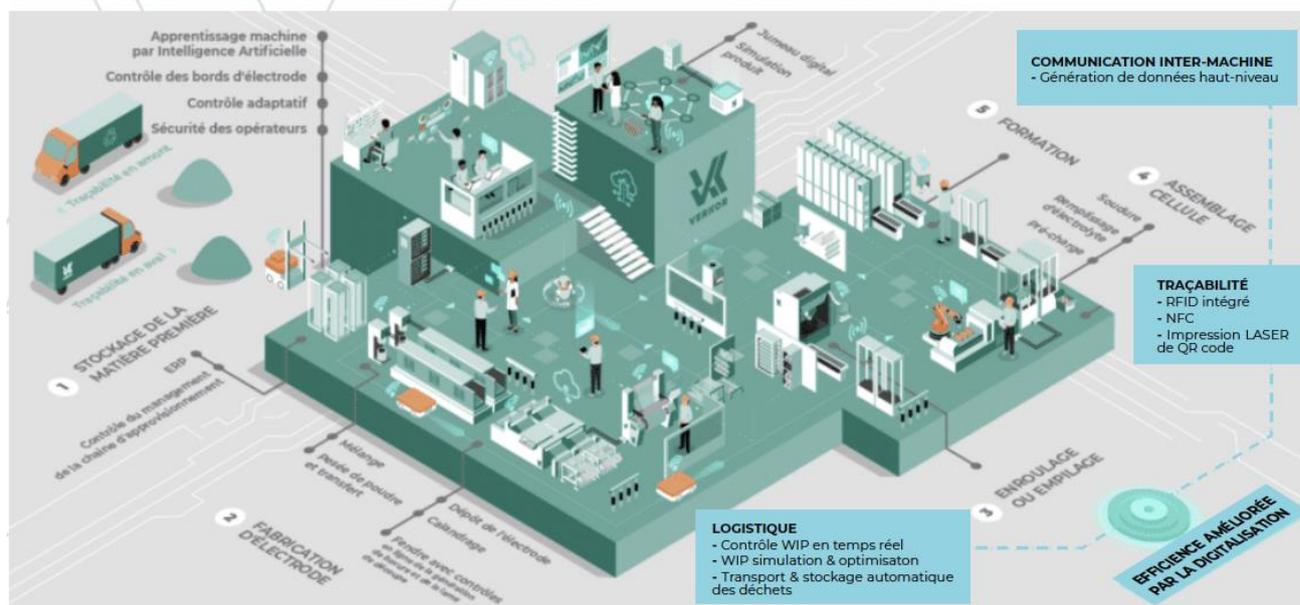
A l'heure actuelle la forme précise du bâtiment est à l'étude, mais il devrait être de forme rectangulaire allongée (exemple : 200m x 750m).

Les deux nouveaux bâtiments de production bénéficieront du raccordement électrique créé pour la première Gigafactory. Elle est alimentée par le « poste Grand Port » déjà existant.

La première Gigafactory de Verkor à Dunkerque résultait d'un partenariat étroit avec Renault en tant que client principal de l'usine afin d'équiper les véhicules de la marque. Le format de batterie produite et son processus de fabrication était par conséquent prédéterminé.

Dans ce même esprit, les deux nouvelles usines ont vocation à répondre à l'évolution du marché européen de la batterie électrique qui voit émerger une forte demande de la part des constructeurs vers de nouveaux formats (prismatique, cylindrique) et de nouvelles chimies moins onéreuses (LFP, LMFP, sodium-ion) que le format pouch et la chimie Nickel- Manganèse Cobalt (NMC) qui domine encore le marché.

Schéma des principales activités d'une usine de fabrication de cellules Verkor

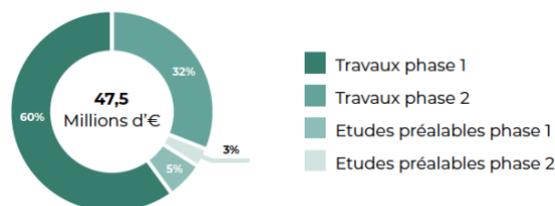


Source dossier de concertation p45

- Quelles pourraient être les alternatives au projet :
La concertation préalable prévue par le code de l'environnement permet au public de débattre de l'opportunité des projets de Verkor et du GPMD, de leurs alternatives et de la possibilité de non mise en œuvre. A ce titre, au cours de la concertation, seront évoquées les hypothèses suivantes comme alternatives éventuelles aux projets :
 - Hypothèse 1 : absence de mise en œuvre des projets
Concernant le projet du GPMD, l'absence d'aménagement de la Zone de Grandes Industries 3 (ZGI3) limiterait le développement industriel du territoire (pas d'implantation de nouvelles industries possibles freinant l'activité portuaire). Pour Verkor, la non-réalisation compromettrait le renforcement de la filière européenne des batteries, maintenant la dépendance du continent aux fabricants asiatiques et privant la région des emplois et retombées économiques attendus.
 - Hypothèse 2 : l'implantation du projet Verkor sur un autre territoire
L'implantation des Gigafactories 2 et 3 sur la ZGI3 au Grand Port Maritime de Dunkerque repose sur des infrastructures stratégiques (réseaux énergétiques et logistiques) uniques en France. Aucune alternative nationale ne réunissant ces conditions, Verkor devrait envisager une implantation dans un autre pays de l'Union Européenne, avec des conditions moins favorables en termes de performance industrielle, de décarbonation et de synergies technologiques
 - Hypothèse 3 : la production d'une autre chimie de batterie par Verkor
Le marché européen est actuellement dominé par le format « pouch » et la chimie Nickel-Manganèse-Cobalt (NMC), mais l'intérêt des constructeurs évolue vers de nouveaux formats (prismatique, cylindrique) et des chimies moins onéreuses (LFP, LMFP, sodium-ion). À ce stade, le choix des technologies qui seront développées dans les Gigafactories 2 et 3 n'est pas encore arrêté. Il dépendra des besoins du marché et des futurs clients.

Coût

- Le coût du projet ZGI3
Le coût total du projet d'aménagement ZGI3 est estimé à 47,5 millions d'euros. Il est financé à 100% sur les fonds propres du GPMD. Le coût de la phase 1, destiné à accueillir les 2 nouvelles gigafactories est estimé à 31 millions d'euros, dont 90% est dédié aux travaux.



Source : Dossier de concertation, p47

- Le coût du projet d'implantation de Gigafactory 2 et Gigafactory 3

Le coût total de projet est estimé à 3,9 milliards d'euros, soit 1 945 000 000 € pour chaque gigafactory, dont 50% sont dédiés aux équipements et technologies de pointe des usines.



Source : Dossier de concertation, p47

Les subventions publiques pouvant être mobilisées ne sont pas connues à ce stade. Toutefois, à titre d'information, le projet de gigafactory 1 a été soutenu par les subventions publiques suivantes :

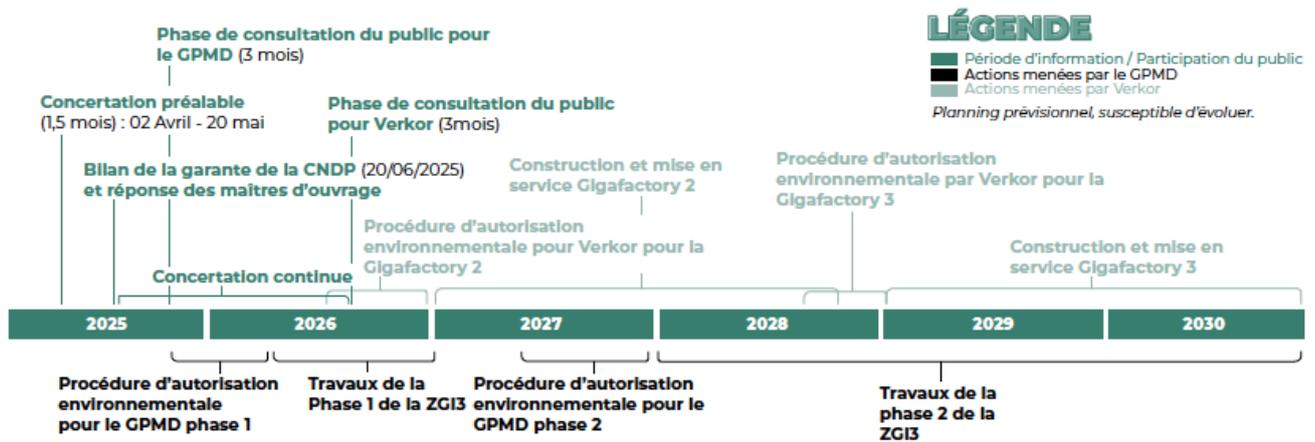
- 30 millions d'euros de la part de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD)
- 60 millions d'euros de la part de la Région Hauts-de-France
- 569 millions de la part de l'État via France 2030.

Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.

Le projet est soumis à plusieurs autorisations au titre de différents régimes juridiques. Outre la concertation préalable avec le public et la concertation continue, au titre du code de l'environnement, encadrée par la CNDP, les principales procédures et autorisations identifiées à ce jour, tant pour le GPMD que pour Verkor, sont les suivantes :

- **Des autorisations environnementales portées par le GPMD** pour la réalisation de la phase 1 de la ZGI3 accordée sur la base d'une étude d'impact et nécessitant, une consultation parallélisée, nouvelle procédure de consultation du public mise en place par la loi sur l'industrie verte, et allant se tenir pendant 3 mois à l'automne 2025. Puis de nouvelles autorisations environnementales pour les phases 2 et 3 de la plateforme ZGI3, à partir de 2027 ;
- **Une concertation continue** encadrée par la CNDP pour le projet des deux nouvelles gigafactories de Verkor, démarrant cet été, à l'issue de la réponse des maîtres d'ouvrages au bilan de la concertation préalable, et se poursuivant jusqu'à la première consultation du public concernant la construction des usines ;
- **Des autorisations environnementales portées par Verkor** pour la réalisation des gigafactories 2 et 3, et envisagées respectivement en 2026 et 2028.

Le calendrier prévisionnel



Source : Dossier de concertation, p47

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le territoire a vu de nombreuses concertations⁶ sous l'égide de la CNDP se succéder, voire se chevaucher ces dernières années, avec un certain risque de saturation. Cependant, des enseignements peuvent en être tirés et des ressources mobilisées. A ces occasions, les acteurs du territoire ont largement présenté les démarches collectives entreprises pour l'accueil des entreprises (groupes de travail logements, mobilité, emploi et formation...).

Par ailleurs, cette concertation fait suite à une mission de conseil menée par la CNDP sur l'opportunité d'un débat d'ensemble sur le dunkerquois, après la saisine du Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord, dont le bilan a été rendu en septembre 2024. La décision de ne pas faire un tel débat a été prise concomitamment à la désignation de la garante pour la présente concertation préalable.

Cette nouvelle concertation concerne également le 3^e projet de gigafactories produisant des batteries électriques en 3 ans⁷, et sur des parcelles voisines : la première usine de Verkor en cours de construction, et celle de ProLogium, implantées de part et d'autre des 2 nouvelles gigafactories de Verkor...cette temporalité, la similitude des outils et modes de production proposés a pu également créer une certaine confusion dans l'esprit du public.

Enfin, le process industriel des futures usines n'est pas encore définitivement connu au moment de la concertation : les discussions sont toujours en cours avec plusieurs industriels, et le résultat de ses échanges pourrait avoir des impacts sur le format et la chimie des cellules fabriquées – et donc des impacts générés. A ce stade, Verkor indique qu'il est possible que les futures gigafactories servent à la fois pour le marché automobile et pour le stockage stationnaire (notamment pour les énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien).

- **Décision d'organiser une concertation**

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été formellement saisie par le GPMD et Verkor le 23 octobre 2024. Par décision lors de la séance plénière du 6 novembre 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon le I de l'article L.121-8 et le 2^o de l'article L.121-9 et a désigné Mme Marie-Claire EUSTACHE comme garante de la concertation préalable pour le projet d'aménagement d'une parcelle de 70 hectares au sein d'une nouvelle plateforme industrielle,

⁶ Il a fait l'objet depuis les cinq dernières années, d'une douzaine de concertations (dont 5 usines de très grande envergure dans le secteur de la batterie électrique) et 2 débats publics sous l'égide de la CNDP, dont le dernier concernait la construction d'une paire d'EPR2 sur le site de Gravelines qui s'est achevé en début d'année 2025

⁷ Et la 5e gigafactory dans le secteur des batteries électriques sur le Dunkerquois

dénommée la « Zone Grandes Industries » ZGI3 comportant le projet d'extension de la « gigafactory » de production de batteries électriques de Verkor sur la commune de Bourbourg porté par Verkor et par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD).

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

• Le rôle des garants

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, et au regard du dossier de saisine et de son instruction, la garante avait pour mission d'être particulièrement attentive à plusieurs points :

- « À quels besoins ce projet répond-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ?
- *Il s'agirait par le biais de l'aménagement de la ZGI 3 de développer encore la capacité d'accueil d'entreprises de la filière batteries, les ZGI 1 et ZGI 2 n'ayant plus de capacité d'accueil, et d'accueillir d'autres industriels ;*
- *Cette extension de l'usine Verkor viendrait s'ajouter à plusieurs autres installations industrielles de grande envergure déjà prévues sur cette même parcelle et celles environnantes : les besoins en eau, énergie, produits entrants, de même que les impacts socio-économiques sur le territoire, devront être questionnés, tant du point de vue de chaque usine que du point de vue des effets cumulés et des enjeux consolidés avec les autres projets d'usines ;*
- *Quant au secteur des batteries électriques, il s'agirait de la cinquième usine de très grande envergure envisagée sur le Dunkerquois. L'effet cumulé de la concentration de ces usines doit être questionné et notamment les besoins importants de consommation en eau, en électricité de même que le risque industriel. De la même manière les questions de recrutements (emplois qualifiés ou non) doivent être débattus avec le public ainsi que les questions relatives à la mobilité (desserte de ce pôle créateur, à terme, de 12 000 emplois) ;*
- *Compte-tenu de cette multiplicité de projets sur le Grand Port maritime de Dunkerque et du fait que l'un des MO est le GPMD, je vous demande de l'amener, dans le cadre de la préparation de cette concertation, à une coordination entre l'organisation de cette concertation et les multiples concertations préalables et continues en cours, notamment celles des projets limitrophes comme celui de Prologium ;*

- Vous devrez amener les MO à tirer les enseignements du processus de concertation et d'évaluation environnementale de l'usine initiale de Verkor, et notamment des suites à donner à l'avis rendu le 23 février 2023 par l'autorité environnementale ;
- Vous devez faire des préconisations très précises aux MO quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec les MO pour qu'ils mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat. »

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP. L'organisation pratique de la concertation revient, elle, au maître d'ouvrage (MO).

Suite à la concertation préalable, la concertation devra se poursuivre également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP et cela jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le travail préparatoire de la garante

Les résultats de l'étude de contexte

L'étude de contexte menée par la garante en amont de la concertation préalable a permis d'appréhender le périmètre géographique de la concertation, les publics à mobiliser, et d'avoir une vision plus claire des champs thématiques et des sujets à traiter. Ont ainsi été rencontrés une quarantaine d'acteurs, à la fois les collectivités concernées, l'agence d'urbanisme Flandres Dunkerque, mais également le département, la région, les services de l'État (ARS Hauts-de-France, DDTM, DREAL, Sous-préfet, SGAR, ...), le syndicat des eaux du Dunkerquois et l'institution intercommunale des waterings, les associations environnementales et d'usagers...

À la suite de ces entretiens, il est apparu que les enjeux étaient triples :

- Présenter, tant pour l'aménagement porté par le GPMD, que pour les deux nouvelles gigafactories de Verkor, non seulement les objectifs, alternatives, caractéristiques et impacts, mais également aborder l'opportunité même de ce double projet, par le biais de la « solution 0 » ;
- Examiner systématiquement les impacts cumulés et les enjeux consolidés avec les autres projets sur le territoire, tant en matière de gestion des ressources que d'enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire, en raison de la multiplicité d'installations industrielles récentes de grande envergure, non seulement sur les parcelles environnantes, mais également dans le secteur des batteries électriques ;
- Et enfin mobiliser le public, et en particulier celui le plus éloigné, dans un territoire sursollicité, en informant largement sur un périmètre étendu et en organisant des rencontres où la pluralité des informations soit assurée, au-delà de celles délivrées par les acteurs locaux.

Ainsi, cette nouvelle concertation à venir dans ce territoire devait viser à assurer une vision globale et plurielle des enjeux à l'œuvre, tant en matière de transitions énergétique qu'écologique et où le redéploiement industriel doit s'inscrire dans une dynamique territoriale portant sur une échelle élargie.

Ces échanges ont permis à la garante de travailler, à la fois les thématiques sur lesquelles devraient porter la concertation préalable, et les modalités les plus appropriées et à une échelle pertinente autant que faire se peut.

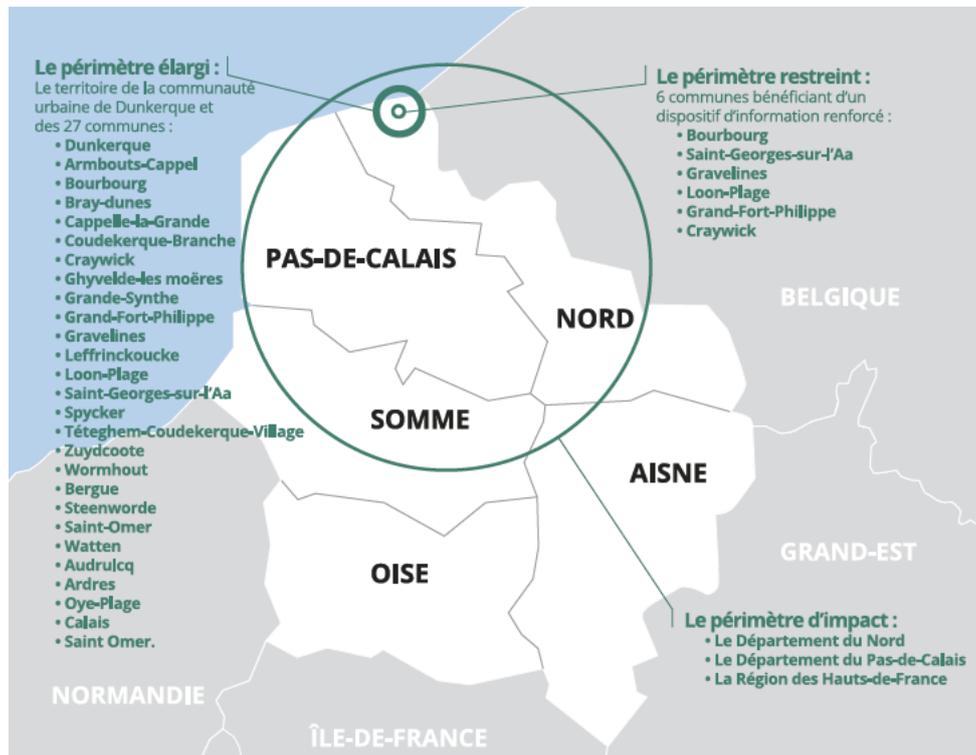
Au-delà des thématiques identifiées (« la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité », « l'emploi et la formation », « les impacts environnementaux et les risques technologiques et naturels » et « comment concilier l'attractivité territoriale et la qualité de vie du citoyen de demain »), la mobilisation des publics et d'intervenants apportant des visions plurielles dans un territoire où les projets se succèdent à un rythme important, reste un enjeu fort.

Le niveau d'information sur le projet était très différent selon les acteurs rencontrés, toutefois si les sujets des gigafactories et de la mobilité électrique semblaient appréhendés dans leurs grandes lignes

et enjeux, mais ils ont également été questionnés au regard des incertitudes actuelles de la filière et de la sensibilité d'un territoire industriel fragilisé par les fermetures successives....

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- Les recommandations de la garante concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation



Les périmètres de la concertation Source : Dossier de concertation, p85

Conformément au code de l'environnement, le travail de la garante avec le GPMD et Verkor a porté sur la nécessité de présenter au public un dossier complet, comprenant à la fois son opportunité (et ce qui arriverait si le projet ne se faisait pas – l'option zéro -), mais également plusieurs scénarios alternatifs⁸, les impacts potentiels connus à ce jour ; et aussi - et surtout - de permettre une participation effective du territoire concerné, grâce à une information largement relayée et des modalités adaptées aux enjeux et caractéristiques d'une aire d'étude élargie.

- Le travail sur les supports d'information (dossier de concertation et ses déclinaisons (synthèse, flyer, kakemonos...) n'a pu véritablement démarrer que mi-janvier 2025, soit deux mois après ma désignation, à la suite de la désignation tardive de l'AMO et à son travail effectif sur le dossier. Il a nécessité des échanges très nourris et denses pour pouvoir obtenir la validation du dossier et des modalités en séance plénière du 5 mars 2025 ;
- Le dossier de concertation et sa synthèse présentaient les fondements du double projet : son inscription dans un contexte de décarbonation et de transition énergétique, de développement de la mobilité électrique, d'un écosystème dynamique - à l'échelle nationale mais également régionale et du dunkerquois-, les effets sur son environnement naturel et humain, et enfin les suites de la concertation préalable. Les données présentées ont été exposées avec le souci de les rendre

⁸ même si cet aspect a finalement été minoré en raison de la première implantation en cours de réalisation de Verkor sur la parcelle voisine au terrain futur envisagé

claires et accessibles, avec des explications, renvois et précisions disponibles en notes de bas de pages, afin d'en faciliter l'appropriation par tous les publics, du profane au spécialiste ;

- La concertation s'est déroulée sur 7 semaines, du 2 avril au 20 mai 2025 ;
- Le périmètre, ou plutôt les périmètres de la concertation ont fait l'objet d'échanges, tant du point de vue du cadrage des thématiques à aborder qu'en ce qui concerne la définition des publics concernés. En effet, une large majorité des acteurs ont considéré la nécessité d'une approche et d'une réflexion élargie sur les enjeux territoriaux et les effets cumulés à moyen et long terme des nouvelles installations industrielles et le besoin d'aller au-delà des limites administratives de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD), notamment concernant le bassin d'emploi et plus globalement de vie élargie⁹.

Trois périmètres « concentriques » ont été déterminés au regard des relations immédiates ou plus distantes du projet industriel avec son environnement :

- **Le périmètre restreint**, comprenant 6 communes : Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe, Craywick qui a fait l'objet d'un dispositif d'information renforcé auprès des riverains ;
 - **Le périmètre élargi**, qui englobe le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et sa périphérie, incluant 26 communes : Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote, Dunkerque, Ambouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde-Les Moères, Grande-Synthe, Wormhout, Bergue, Steenworde, Watten, Audrulcq, Ardres, Oye-Plage, Calais, Saint Omer. Ce périmètre intègre également des acteurs comme la CUD et le GPMD.
 - **Et le périmètre d'impact**, qui concerne le département du Nord, le département du Pas-de-Calais et la région Hauts de France.
- Les modalités d'information et de communication :
- Un affichage réglementaire, doublé par une affiche plus « communicante » distribuées aux 26 communes du périmètre élargi (pour affichage ;
 - La réalisation et la mise en ligne du dossier de concertation, imprimé en 20 exemplaires pour être consultables lors des rencontres de la concertation ;
 - La réalisation et la mise en ligne de plaquettes de synthèses de 5 pages, imprimées en 368 exemplaires et mises à disposition lors de chaque rencontre de la concertation), ont été réalisés :
 - La réalisation d'un flyer, imprimé en 16 320 exemplaires, boîtés à 14 000 foyers des communes du périmètre restreint (6 communes : Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe et Craywick) et également distribuées lors des différents temps d'échange avec une carte T détachable pour donner son avis sur le projet ;
 - La réalisation de 3 kakemonos présentant le double projet, ses enjeux et les modalités de la concertation, présents sur l'ensemble des temps de la concertation ;
 - La réalisation d'un questionnaire venant en support des rencontres de proximité ;
 - L'envoi de kits de communication aux 26 communes du périmètre élargi pour permettre un relai d'information local ;
 - Et enfin 1 communiqué de presse diffusé le 25 mars 2025.

⁹ Aujourd'hui 40% seulement des nouveaux salariés recrutés dans les industries résident sur le territoire de la communauté urbaine ; il faut donc considérer, Verkor s'installant à équidistance de Calais et Dunkerque, une zone plus large allant jusqu'à Hazebrouck, au sud Saint Omer et à l'ouest le Boulonnais. Cette zone correspond à une partie du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO)

- Les modalités de mobilisation étaient complémentaires, à la fois par les formats retenus, les localisations au sein des différents périmètres identifiés, les publics touchés et bien sûr les thématiques abordées. Elles se composaient ainsi de :
 - Deux réunions publiques en début de concertation à Bourbourg, commune d'accueil des futures gigafactories, et en clôture à la communauté urbaine de Dunkerque (CUD) pour partager les contributions ;
 - Sept rencontres de proximité/débats mobiles ont été organisés tout au long des 7 semaines, profitant, à la fois d'évènements spécifiques (les salons « battery event » ou DKJob sur Dunkerque), des rencontres avec des publics plus éloignés de la démocratie participative (dans une maison de quartier à Dunkerque ou sur les marchés de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, et Calais), complétés par une visite portuaire qui a permis aux citoyens d'appréhender in situ l'ensemble des enjeux débattus lors de la concertation préalable.
 - Trois rencontres thématiques, enfin sur les différents aspects relevés lors de l'étude de contexte (emploi et formation, à l'université du littoral (ULCO) à Dunkerque, impacts environnementaux et risques technologiques à Écosystème D à Dunkerque, aménagement du territoire à Gravelines.
 - Une réunion thématique s'est également tenue selon un format de webconférence en début de concertation et a porté sur les enjeux de transition énergétique et d'avenir de l'électromobilité. Ce format a été pensé pour permettre la création d'un contenu exploitable pour la poursuite des débats, en le mettant à disposition sur le site de la concertation.

Le public a pu également déposer des observations ou contributions en ligne, mais aussi faire remonter des questions ou souhaits par le biais de cartes T, jointes aux flyers qui ont été boîtées aux foyers des 6 communes du périmètre restreint.

- La prise en compte des recommandations par les responsables du projet

L'écoute des porteurs de projet des recommandations de la garante s'est traduite par un dossier de concertation de qualité, un dispositif de concertation apparaissant adapté au projet et aux spécificités du territoire. L'information a largement diffusée.

De manière générale, les co-maîtres d'ouvrage ont été réactif aux suggestions de la garante et à ses demandes. Le travail préparatoire a permis d'enrichir le dossier mis à concertation, et surtout, permettre de débattre de tous les sujets, selon des formats les mieux adaptés aux publics, en s'attachant à proposer des rencontres sur l'ensemble du territoire identifié comme pertinent au regard du contexte dans lequel il se trouve.

Dans le cadre des concertations relevant de l'article L. 121-8 du code de l'environnement, tant le dossier que les modalités de concertation font l'objet d'une présentation du maître d'ouvrage en séance plénière de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui doit les valider pour permettre le démarrage effectif de la concertation préalable. Cette phase obligatoire, précédée d'échanges entre la garante et la CNDP, s'est déroulée le 5 mars 2025.

Le dispositif de concertation :

- 1 dossier de concertation (98 pages) disponible en ligne et imprimés en 20 exemplaires consultables lors des rencontres de la concertation
- 1 synthèse du dossier (5 pages), disponible en ligne et imprimée en 398 exemplaires, imprimées mise à disposition lors de chaque rencontre de la chaque rencontre de la concertation
- 1 flyer avec carte T détachable imprimé en 16 320 exemplaires, boîté au 14 000 foyers des communes du périmètre restreint (6 communes : Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe et Craywick) et distribuées lors des différents temps d'échange, avec une carte T détachable pour donner son avis sur le projet (également disponible sur le site de la concertation)
- 1 vidéo de présentation du projet diffusée en introduction aux différents temps d'échange
- 1 site Internet dédié permettant d'accéder à l'ensemble de la documentation disponible, à l'agenda des rencontres, leurs supports de présentation et leurs comptes-rendus – y compris la retransmission du webinaire sur l'énergie et

des réunions publique d'ouverture et de clôture accessibles en format mixte (présentiel et distanciel) -, mais également de pouvoir déposer une question, contribution et de prendre connaissance des réponses apportées par Verkor et le GPMD

26 affiches règlementaires et communicantes pour l'ensemble des 26 communes du périmètre élargi

26 kits de communication envoyés aux 26 communes du périmètre élargi

1 communiqué de presse de Verkor et du GPMD : avant le démarrage de la concertation

3 kakemonos présentant le projet et les modalités de la concertation et utilisés pour l'ensemble des rencontres avec le public, débats mobiles et rencontres de proximités inclus

1 vue aérienne du projet grand format plastifiée pour être présentée au sol lors des débats mobiles

11 parutions dans la presse régionale papier ou Internet (« Le Phare dunkerquois », « Le journal des Flandres, Nord littoral », « L'indicateur des Flandres », « www.gazettenpdc.fr »), entre le 02/04/2025 et le 30/05/2025

Une vingtaine de post sur LinkedIn, émanant des co-maîtres d'ouvrage et d'acteurs ayant participé aux différentes rencontres

2 réunions publiques, en format mixte : présentiel et distanciel : 1 au démarrage de la concertation et 1 de « partage des contribution » en clôture

11 autres rencontres publiques : 1 webinar sur la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité, 3 ateliers thématiques (emploi et formation, impacts environnementaux et risques technologiques, aménagement du territoire), 7 rencontres de proximité



De haut en bas et de gauche à droite : Débat mobile sur le marché de Dunkerque (2 photos), atelier emploi formation à l'ULCO, rencontre dans la maison de quartier de la Basse Ville à Dunkerque et débat mobile sur le marché de Calais

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Concernant le droit à l'information, la garante considère que :

- Le public a pu disposer d'informations claires et aussi complètes que possible sur le double projet en l'état actuel de son développement, et ce, tout au long de la concertation, différents supports ayant été mis à sa disposition à cet égard. Les acteurs et parties prenantes, les citoyens ont pu débattre sur les impacts de ce nouveau projet. Son opportunité ou encore les options alternatives ont été présentées mais n'ont pas soulevé de questions spécifiques, si ce n'est concernant le format et la chimie des cellules allant être développées dans ces deux nouvelles usines, encore inconnus à ce jour, mais questionnés pour les impacts, notamment en matière de risques industriels ;
- Le dossier était compréhensible et accessible pour la population et une synthèse en présentait les grandes lignes ;
- Les comptes-rendus et supports de présentation des différents temps d'échanges étaient également tous disponibles sur le site ;
- Les délais légaux de la mise en ligne de diffusion de la période et des modalités de concertation ont bien été respectés et de nombreuses modalités complémentaires (communiqués de presse, kits de communication, envois de flyers) ont été mises en œuvre pour s'assurer que l'information soit largement diffusée ;
- Les modalités des rencontres de proximité/débats mobiles et des ateliers thématiques ont permis d'apporter l'information en adaptant celle-ci aux publics concernés et aux différents périmètres de la concertation identifiés : jeunes, demandeurs d'emploi, personnes fréquentant l'association « A tes côtés »¹⁰, grand public sur les marchés de Calais, Boulogne-sur-Mer ou Dunkerque, ou encore pour la visite portuaire. Les salariés ont pu également être abordés lors du premier débat mobile à l'occasion du salon « Battery event » ;
- Le respect du droit à l'information a été assuré et ce dernier était, dans son ensemble, de bonne qualité. Le travail de la garante avec la co maîtrise d'ouvrage a commencé par une longue séquence d'échanges autour du dossier de concertation, avec des informations précises, sourcées, et surtout présentant les effets cumulés des différents projets en cours sur le territoire. La maîtrise d'ouvrage a répondu à ces différentes demandes, complétant les informations veillant à la pluralité des intervenants lors des différents ateliers thématiques.

10 A Tes Côtés, association loi 1901, assure, à Dunkerque, la gestion des équipements et des services de 12 Maisons de quartier et 1 Maison de village, 7 crèches, 3 Halte-Garderie, 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents, es Accueils de Loisirs enfants et jeunes.

L'association défend des valeurs de laïcité, de tolérance, de citoyenneté et de solidarité au travers de la mise en œuvre des 3 missions fondamentales qu'elle s'est donnée :

- *L'éducation populaire,*
- *L'animation sociale globale et le développement social local,*
- *La démocratie participative.*

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La concertation a donné lieu à un grand nombre d'échanges, de bonne qualité et de bonne tenue. L'ensemble des parties prenantes identifiées a pu participer et s'exprimer, le grand public en revanche de façon plus nuancée. La garante retient que :

- Les différents temps de rencontres (réunions publiques et ateliers thématiques) ont modérément mobilisé, malgré les modalités d'information envisagées. Ont fait exception la réunion de lancement à Bourbourg et l'atelier « emploi et formation » à l'Université de la Côte d'Opale (ULCO) à Dunkerque. Pour ces deux temps, le relai, à la fois des collectivités pour la première et des enseignants pour le second ont probablement permis une affluence plus importante, autour d'une cinquantaine de personnes pour chaque. En revanche la très faible participation du public aux ateliers thématiques tel que celui portant sur la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité », « environnement et risques industriels », notamment, interroge malgré tout : le dispositif de communication, comme évoqué et présenté plus haut dans ce bilan, était conséquent mais reposait aussi sur son déploiement local, via les élus locaux et acteurs concernés et une relance plus importante de la communication en amont des rencontres, qui aurait gagné probablement à être renforcée, malgré les rappels réguliers de la garante. Cette mobilisation très modeste du grand public peut par ailleurs révéler une certaine inertie d'habitants habitués à côtoyer des installations industrielles de grande envergure sur le domaine portuaire, générant une absence de curiosité, voire de lassitude. S'inscrivant en outre dans une série de concertations et débats publics successifs ou simultanés sur le territoire Dunkerquois, cette nouvelle procédure de concertation n'a pas suscité un intérêt marqué du grand public, à l'exception de l'implication des acteurs institutionnels. L'effet de saturation a probablement joué, et les thématiques abordées pouvaient donner l'impression de « déjà vu » peu mobilisateur.
- En revanche, les débats mobiles/rencontres de proximité ont permis de rencontrer un très large public (une centaine de personnes à chaque fois, à l'exception de la rencontre à la maison de quartier ou lors de la visite portuaire) et vient nuancer le propos précédent. L'information et l'échange direct lors de salons ou de marchés ont pu permettre à un nombre tout à fait significatif d'habitants de la communauté urbaine de Dunkerque, mais aussi de Boulogne-sur-Mer ou encore de Calais de pouvoir être informés et poser des questions.
- Le site de la concertation a joué un rôle essentiellement informatif, en permettant de consulter le dossier de concertation et ses déclinaisons, d'être informé des événements à venir ou de prendre connaissance des comptes-rendus et supports de présentation des temps d'échanges. La possibilité de participer en déposant directement des observations et questions a toutefois été très peu utilisée à cette fin (seulement 5 contributions et 6 questions posées). Toutefois, l'ensemble des questions posées par le public lors des réunions, ateliers, débats mobiles compris et les réponses apportées par Verkor et le Grand Port Maritime y ont été reportées, permettant ainsi de centraliser l'ensemble des échanges.

L'inadaptation structurelle et le mode d'exploitation de cette plate-forme numérique a fait l'objet de nombreuses remarques et demandes de la part de la garante, tant en phase préparatoire, qu'en phase de concertation ou d'accès à des données chiffrées cohérentes et consolidés en phase de rédaction du bilan. Le résultat est largement perfectible. L'accès peu intuitif aux différentes informations présentes, le décalage parfois important constaté pour la mise en ligne des comptes-rendus et supports des réunions et ateliers, et une réelle difficulté de repérage et un ordonnancement confus des contributions plutôt dissuasif n'ont pas réellement été à la hauteur des enjeux en matière de concertation.

- La mobilisation du public et l'intensité du questionnement critique n'ont sans doute pas été proportionnelles à l'ampleur du projet industriel ni à ses enjeux environnementaux majeurs, et l'on peut regretter que la très faible participation aux ateliers thématiques ait privé les citoyens de débats éclairés et d'une information plurielle avec la présence d'intervenants apportant des informations complémentaires à celles portées par Verkor ou le Grand Port Maritime, et par ailleurs permettant une vision globale et plurielles des enjeux à l'œuvre, tant en matière de transitions

énergétique qu'écologique et où le redéploiement industriel doit s'inscrire dans une dynamique territoriale portant sur une échelle élargie.

Cependant, la garante estime que cela ne disqualifie pas pour autant la procédure de concertation préalable, car ce déficit est compensé par la diversité et la pertinence des questions et contributions, sans entrave à la participation et avec des réponses apportées à la plupart des questionnements. Globalement, les modalités de concertation ont été complémentaires, tant dans leur format que dans leur répartition spatiale et publics rencontrés, et la participation, avec près de 800 personnes rencontrées sur 7 semaines, a été honorable.

La CNDP ayant demandé, dans sa décision du 6 novembre 2024, que la concertation sur le projet Verkor soit articulée avec celles d'autres concertations préalables ou continues en cours, ORANO-XTC New Energy a été invité à la réunion de partage des contributions du 20 mai. 2025. La société fabrique des matériaux actifs de cathode pour alimenter les gigafactories et prévoit une unité de recyclage des batteries. Le directeur du projet PEC-AMCAM chez Orano a pu présenter son dossier, les modalités de la concertation préalable qui s'est déroulée du 5 février au 21 mars 2024, rappeler son calendrier de concertation continue qui s'achève, l'enquête publique étant prévue début juillet 2025. Et enfin partager les enjeux rencontrés recoupant les premiers enseignements de la concertation Verkor; enjeux partagés par l'ensemble des grands projets industriels. Cette contribution n'a pas permis cependant d'aborder les sujets communs et transversaux de façon détaillée, notamment les impacts cumulés, la pression sur la ressource en eau, le besoin en électricité... que la Commission avait identifiés. Ces enjeux cumulés ont toutefois été systématiquement abordés tout au long de la concertation et pour chaque thématique présentée.

Ainsi, de manière plus générale, **la garante estime que le droit à la participation a été effectif**, les thématiques abordées pendant les réunions ont couvert les différents sujets identifiés lors de l'étude de contexte, que les modalités ont permis à des publics plus éloignés de la décision de s'exprimer (notamment les jeunes et les adhérents de l'association « A tes côtés »), et la population invitée à formuler ses observations. Si les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre leurs projets à l'issue de cette concertation préalable, ils pourront tenir compte de cette matière riche pour la suite.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

Environ **775 participants** aux différentes rencontres, **dont 596 rencontrés lors des débats mobiles** (dont 540 sur les salons battery event , DKjob et les 3 marchés, 25 au centre social et 31 à la visite du port), **et 179 lors des réunions et ateliers thématiques** (respectivement 48 et 36 personnes lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture, 6 au webinar sur « la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité », 55 à l'atelier « emploi et formation », 20 à l'atelier « environnement risques industriels », 22 à celui sur l'aménagement du territoire)

4 620 connexions uniques au site internet

11 contributions et questions déposées directement sur la plateforme et leurs réponses apportées par Verkor et le GPMD

4 cahiers d'acteurs (EcosystèmeD, Medef Côte d'Opale, Dunkerque Grand Littoral, Cntpa-CFDT) réceptionnés durant la concertation et un cinquième de l'ULCO reçu après la clôture

42 retours de questionnaires via les cartes T détachables des flyers

61 questionnaires renseignés, dont 44 lors des débats mobiles, auxquels s'ajoutent les 431 contributions recueillies en direct, lors de ces échanges avec les habitants rencontrés

La plateforme de participation a par ailleurs hébergé l'ensemble des quelques 670 questions/contributions et les réponses de co maîtres d'ouvrage, rassemblant, non seulement les 11 contributions et questions postées directement, mais également l'ensemble des échanges s'étant déroulés pendant la concertation

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Préambule

La garante a pris connaissance et examiné l'ensemble des questions, propositions, argumentaires formulés par les participants, tant lors des réunions publiques, ateliers thématiques, débats mobiles et rencontres de proximité que sur le site Internet, dans les questionnaires renseignés et coupons T reçus. Les avis exprimés sont regroupés ci-après selon les différentes thématiques abordées durant cette concertation. Ce découpage reste toutefois théorique, certains impacts pouvant se recouper.

Il est enfin rappelé que ce bilan reporte les arguments exprimés, même les plus minoritaires, sans être pondérés en fonction du nombre de fois où ils ont été formulés. Le droit à la participation suppose en effet de considérer tous les arguments comme équivalents. Des verbatims extraits de contributions du public sont présentés en italiques afin d'illustrer les avis ou questionnements présentés.

Cette synthèse se veut ainsi un reflet fidèle de la diversité de l'expression du public et des acteurs.

• La procédure de concertation

Cette procédure a été globalement peu questionnée, même si son utilité a pu parfois susciter quelques interrogations sur la prise en compte des paroles recueillies : « *On me demande mon avis mais est-ce que ça va servir ?* » (Questionnaire renseigné lors d'un débat mobile), « *Est-ce que la concertation porte sur un projet déjà ficelé et quel va être l'impact de nos contributions ?* (Salon Battery Event), « *Je discute avec vous mais je ne pense pas que notre avis sera pris en compte. Peu importe l'avis des citoyens, les usines se feront.* (Débat mobile sur le marché de Dunkerque).”

Ou au contraire souligner son importance : « *Merci à la CNDP d'être venue nous voir et de nous avoir donné la parole. C'est la première fois* » (Maison de quartier de la Basse-Ville)

Verkor a également été interpellé sur le fait de lancer deux nouvelles gigafactories alors que la première est encore en construction : *Pourquoi une nouvelle procédure de concertation si proche de la première ?* » (Atelier emploi formation).

Un contributeur doute de l'utilité de cette nouvelle concertation au regard de ce qu'elle pourrait apporter de plus après la succession de procédures similaires organisées sur le territoire ces dernières années et l'absence d'une prise en compte effective des effets globaux : « *Durant les concertations Verkor1, Prologium, Eramet, Orano, Xtc tout a déjà été dit sur : La Colonisation des terres par le GPMD lancé dans une course folle de bétonisation et d'atteinte aux écosystèmes ; Les zones de compensation éparpillées et inefficaces ; Le Traitement et rejet des eaux industrielles dans les watergangs puis vers la mer ; Les rejets atmosphériques ; L'Insécurité industrielle des sites au plus près de la centrale nucléaire et de l'extension EPR ; Les volumes de prélèvements d'eau dans le canal ; Le réseau de chaleur ; La Circulation des poids lourds ; Le Chantier pharaonique de l'extension du port ; La Sécurité des salariés exposé aux solvants ; Etc. Et la concertation Verkor 2 n'apportera rien de nouveau. Bref, le constat final ne changera pas : sur le dunkerquois nous atteignons la saturation industrielle et nous manquons toujours d'un horizon écologique faute de volonté politique* » (contribution en ligne), « *“Il y a déjà eu une concertation sur le sujet, là il y en a une deuxième, qu'ont-ils fait des remarques de la première concertation ? Quand l'activité va-t-elle vraiment démarrer ?* » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque).”

• L'opportunité du double projet

Comme cela a été dit, la concertation s'est déroulée sur un territoire « saturé » où les concertations, débats publics se suivent à un rythme accéléré depuis les 5 dernières années, ce qui a pu générer parfois une confusion sur les produits réalisés (batteries liquides, batteries solides, productions de cathodes, recyclage...) et sur les enjeux entre des projets se ressemblant, et enfin une véritable difficulté à mobiliser, une certaine forme de résignation de la population...mais, et c'est important à noter, qui ne génère pas pour autant un rejet du projet, ni de ses caractéristiques ou même de son opportunité,

d'autant que Verkor est un nom qui commence à être connu avec la construction en cours de sa première gigafactory.

Globalement les citoyens et acteurs du territoire lui apportent leur soutien, affirmant son importance en matière de redéploiement industriel, de décarbonation du territoire, de son rôle au sein de la « vallée de la batterie »... et de pourvoyeur d'emplois. Les arguments, assortis souvent de points de vigilance, ont été développés à l'occasion des ateliers thématiques organisés ou pendant les débats mobiles, rappelés également dans les quelques cahiers d'acteurs transmis. Les alternatives au projet ont également été présentées, notamment celle concernant le choix d'une autre chimie et d'un autre format pour les cellules des 2 nouvelles usines, directement liés aux futurs investisseurs et non encore connus au moment de la concertation. Les impacts identifiés par Verkor, notamment au regard du risque industriel, seraient, soient identiques soient moindres par rapport à la première usine. Le projet porté par le GPMD de création d'une nouvelle plateforme industrielle n'a pas non plus été particulièrement questionné.

« Beau projet qui s'inscrit dans la stratégie de décarbonation de notre industrie et qui représente une opportunité pour les demandeurs d'emploi du territoire. » (Atelier emploi formation)

L'opportunité du projet a en revanche été abordée sous l'angle de la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité en général, et de la filière batterie en particulier. C'est ainsi la pérennité et « durabilité » du projet, et la diversification des activités du territoire dans un contexte de concurrence internationale qui ont été questionnées.

Les arguments, soient opposés, soient nuancés, portaient ainsi sur l'avenir de l'électromobilité et la filière batterie, tant à l'échelon international et son contexte actuel très mouvant-, que national avec des politiques publiques pouvant évoluer, ou local. Pour ce dernier, l'enjeu de redynamisation était nuancé par la crainte de tout miser sur un secteur et de le voir s'effondrer et fragiliser à nouveau le territoire : les souvenirs des chantiers navals, de l'aciérie, et des rebondissements récents avec Arcelor-Mittal, restent prégnants, y compris chez les jeunes.

La durabilité de la filière de la batterie également a été questionnée : une technologie qui évolue sans cesse, qui suscite des attentes mais également des questionnements : son approvisionnement, le recyclage, les questionnements sur nos modes de vie, les risques d'accidents, à la fois pour les utilisateurs mais également aux seins des usines...

« Une aberration écologique. L'électrique est déjà condamné. Hypocrisie poussée par le lobby industriel et l'Europe un scandale ! Considérant le cycle de vie global, l'électrique n'a rien de propre, au contraire. Arrêtez le massacre ! » (Coupon T) ; « Inquiétude quant à la pérennité des batteries sur le long terme Et au risque de « monoculture industrielle » : exemple de la métallurgie à Dunkerque dans le passé qui n'a pas survécu » (atelier emploi formation) ; « Quel avenir pour la batterie électrique dans le contexte de tensions internationales actuelles ? » (Salon DK Job) ; « Une transition énergétique réussie passe par une réduction de la consommation ... Un véhicule léger et bien dimensionné consomme moins d'électricité (webconférence sur la transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité) ; « C'est bien dans l'immédiat mais je m'interroge sur la durabilité et l'avenir de ces technologies. Les français ont du mal à se convertir, » (débat mobile sur le marché de Dunkerque)

• **Des enjeux importants en matière d'emploi et de formation**

Cette thématique a fait l'objet d'un atelier dédié¹¹ à l'Université de la Côte d'Opale (ULCO) à Dunkerque, mais a également occasionné de nombreux échanges sur l'ensemble des rencontres organisées. Sur un territoire très marqué par la désindustrialisation, les enjeux liés à l'emploi suscitent une attente forte, toutefois nuancée, interrogeant la pérennité de la filière, les enjeux en matière de reconversion professionnelle et de formation initiale, d'inclusion et d'équité territoriale.

- Contexte et opportunité : La région de Dunkerque, marquée par son histoire industrielle, fait face à de nouveaux défis et opportunités avec l'arrivée de projets comme Verkor, mais également les industries nouvelles et plus anciennes sur le GPMD, le développement de la centrale de

¹¹ Les intervenants à cet atelier étaient : l'ULCO, le GEIQ HdF, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Flandres Maritime, France travail de Gravelines et Dunkerque, la plateforme territoriale Flandre Dunkerque Proch'Emploi, la direction attractivité et emploi de la CUD et des salariés de Verkor venus présenter leur parcours

Gravelines, le futur parc éolien en mer... La compétition pour les talents et les besoins en compétences spécifiques et nécessitent une approche intégrée pour l'emploi et la formation. Pour les acteurs de terrain, il apparaît essentiel de mobiliser l'ensemble du territoire, collectivités, entreprises, associations, pour faire connaître ces opportunités et changer les représentations autour des métiers de l'industrie. Il ne s'agit pas seulement de répondre à un besoin économique, mais aussi de faire de cette dynamique un levier de transformation sociale.

« Comment permettre, à la fois aux demandeurs d'emplois et aux jeunes, d'avoir une vue exhaustive de tous les profils recherchés ? » (Atelier emploi et formation). "Dunkerque a toujours su se réinventer, décennie après décennie" (Atelier emploi et formation).

- **Inclusion et accès à l'emploi.** Il y a un fort accent mis sur la nécessité d'inclusion et d'accessibilité dans l'emploi pour divers groupes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées. Les acteurs comme les citoyens soulignent l'importance de partenariats entre entreprises, collectivités locales, et institutions éducatives. Les jeunes et les demandeurs d'emploi doivent avoir accès à des opportunités équitables pour s'intégrer dans les nouveaux projets industriels. De nombreux participants insistent sur l'importance de favoriser la proximité et l'inclusion dans le recrutement, de valoriser les talents locaux et de s'engager sur le long terme.

« Recrutement spécifique, notamment dans les quartiers populaires où il y a de véritables talents » (maison de quartier Basse Ville), « Quels emplois sont proposés pour les publics en situation de handicap ? » (Salon DK Job).

- **Formation et compétences :** Le développement de formations adaptées aux besoins émergents, notamment dans les domaines de l'électromobilité et des énergies renouvelables, est crucial. Les formations devraient être accessibles localement pour faciliter l'intégration des travailleurs. Des formations spécialisées sont nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des nouvelles industries, comme celle de la batterie. Les enjeux en matière de formation initiale, dès l'enseignement secondaire, mais également en formation continue pour assurer la reconversion professionnelle et le retour à l'emploi nécessitent, non seulement la mobilisation des acteurs du territoires mais également des entreprises. L'ensemble des dispositifs mis en œuvre doivent également pouvoir être largement relayés sur le territoire.

« Il faut développer une école de formation de la batterie dans le Dunkerquois » « Cette école pourrait être à côté de l'usine Verkor, voire même au sein de l'entreprise » (maison de quartier Basse Ville), « Il faut des emplois en alternances et des stages pour les jeunes du territoire » (salon DK Job), « Création d'un vivier local de diplômés en électromobilité qui permettront, avec le temps, d'enrichir les formations existantes » (Atelier emploi formation). « /.../ nous sommes favorables à cette implantation car elle bénéficiera au tissu économique local et générera de l'emploi, notamment dans le transport multimodal (route, rail, voie fluviale). Nous veillerons aux emplois que ces futures activités produiront. » (Cahier d'acteur CNTPA-CFDT), « Le dunkerquois est dans l'industrie lourde, et là c'est un projet technologique, il va donc falloir former et réinsérer » (débat mobile sur le marché de Dunkerque).

- **Défis et préoccupations :** Les préoccupations incluent la crainte que les emplois créés ne soient accessibles qu'aux plus qualifiés, et la nécessité de mobilité pour certaines formations. Les participants expriment également des inquiétudes quant à la pérennité des projets industriels. La question territoriale s'invite également, Boulogne-sur-Mer ou encore Calais, possèdent une attractivité moindre, souffrant par ailleurs d'un manque de transports en communs.

« C'est positif pour le développement du port, pour l'entrée de nouvelles taxes sur les entreprises et pour les emplois. C'est négatif car les emplois seront certainement trop qualifiés. » (Débat mobile au marché de Dunkerque), « Pourquoi tout va à Dunkerque alors que Calais se meurt » (Débat mobile au marché de Calais), "Les emplois arriveront-ils à Calais in fine ?" – (Débat mobile sur le marché de Calais), « Opportunité de l'emploi car c'est plutôt désertique, en manque d'emploi. Prévoir les modes de déplacement entre Boulogne et Dunkerque » (questionnaire, débat mobile sur le marché de Boulogne-sur-Mer)

• Les enjeux environnementaux et les risques technologiques et naturels

Le dunkerquois est confronté à des défis environnementaux et technologiques majeurs avec le développement rapide de nouveaux projets industriels, venant s'ajouter aux entreprises portuaires et nucléaire existantes.

Ils comprennent ainsi une dimension territoriale essentielle au regard du processus en cours de réindustrialisation en cours, tant en matière de maîtrise des risques industriels et de santé humaine, de pollution atmosphérique, d'atteintes aux milieux naturels et leurs mesures compensatoires, qu'au regard de la gestion globale des ressources, en eau, électricité, en ressources rares...

Ces enjeux, tant à l'échelle des projets de la plateforme ZGI3 et des 2 gigafactories, que du territoire, ont pu faire l'objet d'une présentation claire et précise, au niveau du dossier de concertation lors des modalités organisées, bénéficiant des connaissances issues des études d'impacts réalisées par Verkor pour sa première usine, et par le GPMD, dans le cadre de son projet stratégique. De nombreux intervenants¹² lors de l'atelier dédié sont également venus partager leurs points de vue et d'attention.

➤ Impacts environnementaux

Les participants ont exprimé des préoccupations quant à l'impact environnemental des nouveaux projets industriels, en particulier sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

- Impact sur la qualité de l'air et des sols : La pollution atmosphérique est un enjeu critique pour le territoire, avec des préoccupations exprimées quant à la qualité de l'air et aux émanations des industries locales. Les discussions portent sur l'impact des émissions industrielles sur la santé publique et l'environnement, celles relevant de la mobilité étant présentées plus loin.

« L'inconfort chronique : L'Espérance de vie, en bonne santé respiratoire, des dunkerquois est-elle inférieure à celles d'autres agglomérations des HDF ? oui. Si nous consultons l'atlas des émissions dans les Hdf 2023 rédigé par l'Atmo , sur presque tous les critères (sauf pour l'agriculture , normal des milliers d'hectares de terres ont été urbanisées et bétonnées pour les industries les zones commerciales et le logement) le dunkerquois est très souvent dans la mauvaise catégorie comme d'autres agglomérations (Lille, Lens ..). Les entreprises de la Vallée de la batterie mêmes décarbonées, digitalisées, robotisées, etc. Vont donc ajouter des rejets donc de l'inconfort. Dans une contribution sur le débat Eramet en 2024, j'invitais les Maires des communes environnantes des sites à exiger que le GPMD finance sur les 10 prochaines années une étude épidémiologique pour mieux mesurer les effets cumulés des rejets atmosphériques des usines des ZGE 1 ... 2 .3 Allez un peu de folie, Monsieur le Sous-Préfet, déclarez les ZGI en ZFE et entrez dans l'Histoire. » (Contribution sur la plateforme participative), « Il faut faire attention aux risques de pollution avec l'accumulation des usines » ; « Concernant les projets d'aménagement sur le port et les installations industrielles qui s'en suivront, je crains que cela implique une pollution des sols » (Questionnaire renseigné sur un débat mobile), « Les batteries usagées, que vont-elles devenir ? Cela va créer de la pollution dans les sols et impacter les habitants » (débat mobile du marché de Dunkerque).

- Une gestion responsable de la ressource en eau apparaît essentielle aux acteurs du territoire qui travaillent ensemble sur le sujet, notamment au travers de l'outil « la toile de l'eau industrielle », mais également avec un projet avec la centrale nucléaire de Gravelines, ou celui de réinjection dans le réseau des volumes d'eau consommés par une entreprise industrielle ou encore un projet d'échange d'eau entre plusieurs entités. En parallèle, les industriels doivent faire évoluer leurs process afin de réduire leurs besoins en eau. Les répercussions pour l'usage agricole est également questionné.

« /.../ La préservation de la ressource en eau sera un enjeu majeur, tant durant la phase de chantier que pendant l'exploitation des gigafactories. Dans un territoire où les usages de l'eau sont multiples – agriculture, industrie, loisirs – une gestion raisonnée et durable sera essentielle pour éviter tout impact sur la disponibilité ou la qualité de cette ressource. Des échanges entre industriels et parties prenantes

12 FNE, MEDEF-AG2PDK, Association Écopal, EcosystèmeD, S3PI, Institution Intercommunale des Wateringues, syndicat de l'eau, DDTM, DREAL, SDIS 59

pourraient être mis en place pour partager les bonnes pratiques et envisager des solutions mutualisées, afin de garantir une gestion équilibrée et durable de l'eau » (Cahier d'acteur CCI littoral HdF), "Il y a également des projets réalisés de manière mutualisée à l'échelle du territoire, avec d'autres structures et industriels : réutilisation des eaux pluviales, recirculation de volumes d'eau identifiés, réutilisation des eaux usées sorties des stations de traitement des eaux urbaines." (Atelier impacts environnementaux et risques industriels), « " Ce souci de vigilance concernant l'impact sur la ressource en eau se traduit par la mise en place des Meilleures Technologies Disponibles (MTD), pour faire en sorte que chaque projet industriel s'adapte à la disponibilité du milieu naturel et non l'inverse. Le projet Gigafactory 1 a permis d'optimiser son fonctionnement de ce point de vue-là, et qui sert de base pour le projet de GF2 et GF3. Ces 2 nouvelles usines vont venir ajouter un besoin de l'ordre de 1% par rapport aux besoins globaux du territoire. » (Atelier impacts environnementaux et risques industriels), « On se pose la question de la priorisation des ressources en eau entre les industriels et les agriculteurs, nous qui sommes déjà très restreints et perdons des récoltes » (débat mobile sur le marché de Calais)

- **La gestion des déchets et recyclage :** La gestion des déchets, notamment la durée de vie des batteries, est un sujet récurrent. Les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place des processus de recyclage efficaces pour minimiser les impacts environnementaux et d'être attentif aussi à l'approvisionnement en matières premières. La volonté au niveau du territoire dunkerquois de créer une dynamique, des synergies entre partenaires pour encourager une économie circulaire a été évoquée.

« Il faut faire attention aux déchets produits par l'usine et au recyclage des batteries. » (Maison de quartier de la Basse-Ville), « On ne peut pas puiser indéfiniment dans les ressources planétaires. Le recyclage devrait être au centre du développement technologique. Il faut mettre davantage d'efforts en Recherche & Développement (Débat mobile sur le marché de Boulogne-sur-Mer -Mer). « D'où viennent les matières premières ? L'extraction de ces matières pollue énormément » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque).

- **Artificialisation des sols et perte de la biodiversité :** La perte de terres agricoles et naturelles due à l'industrialisation est également un sujet de préoccupation. Les participants ont exprimé leur inquiétude quant à la perte de biodiversité et à l'impact sur les écosystèmes locaux.

« Crainte : sacrifice des terres agricoles pour construire des industries. » (Atelier Emploi et formation), « Un autre point d'attention de la DDTM réside dans l'importance de l'impact sur les exploitations agricoles qui doit pouvoir être minimisé, ce qui suppose une compensation collective pour favoriser le maintien d'une activité agricole. » (Atelier impacts environnementaux et risques industriels), « Ça va durer encore combien de temps cette suractivité industrielle, ce remplissage de notre espace, cette densification des risques, ce trop-pressonnement de l'environnement cette densification des risques, ce trop-plein qui vient grignoter notre territoire et nos espaces naturels ? Quelles seront vraiment les retombées pour le territoire ? Et puis, quel sera l'impact sur notre environnement ? (Réunion publique d'ouverture), « D'un point de vue plus spécifique au territoire, des attentes sont liées à la compensation. Il y a une mission interministérielle d'appui qui concerne spécifiquement la compensation environnementale des projets du Dunkerque avec la volonté d'optimiser les terrains de compensation en matière environnementale. Concernant ZGI3, l'attente particulière est liée aux terrains de compensation qui vont intégrer des mesures de gestion des eaux pluviales tout en servant à la compensation environnementale. » (Atelier impacts environnementaux et risques industriels),

➤ Risques naturels et technologiques

Les risques naturels, tels que les inondations et la submersion marine, ainsi que les risques technologiques liés aux activités industrielles, ont été interrogés. L'incertitude quant aux types de cellules allant être produites dans les futures usines reste un sujet à développer ultérieurement.

- **Risques d'inondation et submersion marine :** Les participants ont souligné le risque accru d'inondations et de submersion marine dans la région de Dunkerque, territoire de polder, en particulier avec le développement industriel et le changement climatique.

« Le changement climatique va faire que Dunkerque et Calais vont être sous l'eau dans un avenir pas si lointain » (Débat mobile sur le marché de Calais), « Le territoire dunkerquois est un territoire de développement économique mais aussi un territoire qui s'est développé dans un contexte de changement climatique et qui s'inscrit donc dans la transition. Il s'agit de pouvoir continuer à vivre et travailler sur le territoire. » (Atelier impacts environnementaux et risques industriels).

- **Risques technologiques et sécurité industrielle** : le contexte très particulier dans le Dunkerquois, avec une concentration d'activités dites à risque (centrale nucléaire, proximité d'autres activités à risques...) pose la question des risques technologiques cumulés sur l'ensemble de la zone, Et notamment, l'intégration du risque nucléaire dans les plans opérationnels internes (POI) des entreprises SEVESO. Les risques d'accidents industriels, notamment les incendies et les rejets de substances dangereuses, ont été évoqués. Les participants ont insisté sur la nécessité de mesures de sécurité renforcées et de plans d'urgence efficaces.

« Être informé au plus vite en cas d'accident, d'incident ou départ de feux, d'incendie donc de la transparence (ne rien cacher). » (Contribution, coupon T), « Quels ont été les **retours d'expérience** qui ont pu avoir lieu avec les **incendies en usines de batterie** ? (Contribution en ligne), « La proximité avec le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines et d'autres site SEVESO seuil haut appelle une vigilance extrême. Le classement SEVESO seuil haut implique des obligations dont nous savons qu'elles seront au cœur des préoccupations du projet. » (Cahier d'acteur du CNTPA-CFDT), « Des règles apparaissent en lien avec l'accidentologie en s'appuyant sur les retours d'expérience des accidents recensés, et notamment les gigafactories qui ont démarré leur activité. Les enquêtes menées par les Bureaux Enquêtes Accidents servent à cela. A une échelle plus locale, des discussions sur la filière batterie ont lieu, au niveau des inspections, pour croiser les regards sur l'expérience acquise. » ((Atelier impacts environnementaux et risques industriels).

- **Aménagement du territoire, bassins d'emplois et bassins de vie**

Bien que les nouvelles installations industrielles et énergétiques au sein de la zone industrialo-portuaire restent encore plutôt éloignées des habitations, dans leur majeure partie, leur impact se fait déjà sentir, notamment à travers l'augmentation du trafic routier. Et le développement économique à venir, avec l'arrivée de milliers de professionnels, pose des défis majeurs en termes d'urbanisme, de logement, d'éducation et d'infrastructures. Cette anticipation territoriale concerne l'ensemble des acteurs pour accompagner au mieux le redéploiement des activités, et ce sur un bassin de vie élargi, au-delà du Dunkerquois pour permettre l'accueil et la vie quotidienne des travailleurs, à la fois pendant le déroulement des nombreux chantiers allant se dérouler simultanément sur le territoire, mais également en phase d'exploitation, pour les emplois permanents, directs, indirects et induits que cela va générer. Selon un élu, ces bouleversements doivent être anticipés collectivement, dans une approche transversale et proactive : « Il faut surtout que tout cela soit pris en compte : les équipements, les logements, les écoles. On imagine demain plus de 20 000 personnes supplémentaires.

Les aspects services et développement économique ont également fait l'objet de présentations dans le cadre de l'atelier 3Réindustrialisation : comment concilier l'attractivité économique territoriale et la qualité de vie du citoyen de demain ? ». Pour autant, ces éléments ont peu été débattus durant la concertation : ni à l'occasion de cet atelier auxquels seuls quelques élus ont participé, ni lors des différentes modalités. Les deux principaux sujets de préoccupation ont été le logement et la mobilité,

L'importance de coordonner les temporalités entre les projets industriels, qui peuvent sortir de terre en deux ans, et les projets de logement ou d'infrastructures, qui prennent souvent 5 à 10 ans, apparaît crucial. A défaut, l'adhésion des habitants pourrait s'effriter, surtout face à une communication parfois perçue comme trop ambitieuse ou déconnectée des réalités.

Enfin, la montée en puissance des démarches RSE (responsabilité sociétale des entreprises), en réponse au changement d'écosystème et des attentes des talents, les entreprises locales s'engagent de plus en plus dans des démarches de labellisation et d'amélioration de la qualité sociale et environnementale. Cela devient un outil de fidélisation et d'attractivité, élargissant la notion de services aux citoyens à celle de services aux entreprises.

La région Hauts-de-France, invitée à la réunion finale de partage des contributions, a insisté sur sa vision partagée de la nécessité de parvenir à un équilibre territorial, indiquant que la dynamique de Dunkerque ne doit pas se faire au détriment des autres villes : « à l'échelle du littoral, il n'est pas question d'avoir Dunkerque et le désert autour ». A ce titre, la création d'une ligne de bus entre Grand-Calais et la zone industrielle dès janvier prochain a été confirmée, afin de faciliter l'accès à l'emploi pour les habitants de Calais. Il a également été rappelé le travail à mener sur l'amélioration de la desserte TER sur le littoral.

« On espère que ce projet permettra de dynamiser aussi l'attractivité du territoire : associations, commerces ... » (Maison de quartier de la Basse-Ville), « Ça amène de l'attractivité au territoire mais il faudrait que ce soit mieux réparti » (Débat mobile sur le marché de Boulogne-sur-Mer), « Ces industries devraient s'installer plus équitablement sur le territoire pour que tout le monde puisse en profiter » (Débat mobile sur le marché de Calais)

- Les impacts sur le logement : Les habitants ont posé de nombreuses questions sur le logement lié au développement annoncé du territoire (besoin de 12 000 nouveaux logements dans la prochaine décennie). L'intégration des nouveaux habitants dans de bonnes conditions est également apparue comme un enjeu majeur, y compris en considérant ce besoin sur le périmètre du bassin de vie. A titre d'exemple, sur les 400 embauches déjà réalisées par Verkor pour sa première usine en cours de construction, majoritairement des personnes vivant déjà dans la région, 40 % proviennent de la communauté urbaine de Dunkerque et 60 % des communautés de communes voisines.

La population locale voit les prix s'envoler et se sent exclue. Plusieurs participants relèvent une tension déjà existante sur le marché local, avec une flambée des prix et une pénurie de logements pour les personnes à revenus modestes. Les citoyens craignent que l'arrivée de nouveaux habitants puissent encore aggraver cette situation.

Si un effort important est mis sur le logement locatif, social en particulier, les acteurs reconnaissent que l'accession à la propriété à prix abordable est en panne, suite à la crise sanitaire, aux taux bancaires élevés, au coût du foncier et de la construction qui augmentent. Le développement excessif des AirBnB créé aussi un biais important sur le marché, les mutations ayant pour objectif les locations pour le tourisme ou pour les salariés.

« Le prix des logements flambe. Cela devient trop cher pour les locaux » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque), « Nous voulons quitter Loon-Plage (alors que nous sommes natifs du village) à cause de ces projets et de la pollution générée par les camions notamment. La maison est rouge et noire de pollution. Nous avons construit une terrasse il y a 3 ans, nous n'y sommes jamais pour ces raisons. De nombreux autres habitants prévoient de quitter le village. » » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque)

« On est confrontés à beaucoup de maisons qui se vendent et qui sont rachetées pour faire des revenus, pour faire du AirBnB pour des salariés en déplacement. Les jeunes qui veulent acheter sont confrontés à ça. On reçoit aussi beaucoup de demandes de rachat pour découper et séparer des maisons. Les acheteurs veulent faire AirBnB et de la location pour les salariés, c'est bloquant pour les Gravelinois. » (Atelier Attractivité territoriale), « Nous voulons quitter Loon-Plage (alors que nous sommes natifs du village) à cause de ces projets et de la pollution générée par les camions notamment. La maison est rouge et noire de pollution. Nous avons construit une terrasse il y a 3 ans, nous n'y sommes jamais pour ces raisons. De nombreux autres habitants prévoient de quitter le village. » » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque).

- Des enjeux forts en matière de mobilité : Les participants expriment une forte préoccupation quant à la capacité du territoire à absorber les flux supplémentaires générés par les nouveaux projets industriels. L'intensification du trafic poids lourds dû à l'implantation des nouveaux projets industriels est perçue comme une nuisance majeure, en particulier dans les communes riveraines comme Loon-Plage, où les habitants évoquent une dégradation de leur qualité de vie. Les infrastructures de transport sont déjà jugées saturées (bus pleins, routes encombrées) et peu adaptées à l'ampleur du développement prévu.

Si le développement de navettes gratuites desservant la zone industrialo-portuaire depuis le centre-ville a été salué par certains, avec la nécessité de prévoir des parkings déportés, d'autres estiment que l'absence de stationnement dans les projets d'usines ne prend pas en compte les

habitudes de mobilité des habitants du territoire ou même la réalité du fonctionnement d'entreprises (horaires décalés, intérimaires, sous-traitants, fournisseurs...).

La multimodalité, notamment avec le réseau de fret ferroviaire au sein du domaine portuaire, a été jugée très importante pour les industriels et devrait pouvoir se renforcer pour limiter les circulations des poids lourds. D'autres appellent à une vigilance quant à l'aménagement des axes routiers pour maintenir un bon temps de transit entre le déchargement des bateaux et la desserte de l'hinterland.

Enfin, le besoin d'un maillage renforcé en transports en commun sur le bassin de vie, maillant véritablement les communes de la communauté urbaine de Dunkerque, et intégrant également le Calaisis et le Boulonnais, a été fortement relayé. A cet égard, la CUD a précisé l'ambition d'un système de mobilité à construire à plusieurs échelles, avec la création depuis septembre 2023, d'un comité de mobilité urbaine pour structurer l'offre de transport à l'échelle de la communauté urbaine et de la zone industrialo-portuaire. Plusieurs principes guident cette stratégie : développement des pistes cyclables, offre de bus renforcés au sein de la CUD, fiabilisation de la ligne Calais Dunkerque, mise en place, pour les habitants de la CCRA (Communauté de Commune de la Région d'Audruicq) de cars express régionaux pour faciliter les accès aux emplois notamment industriels et incitation au covoiturage pour les zones plus rurales.

« Concernant les mobilités sur le territoire : les bus sont pleins, les routes saturées. Ces usines sans parking sont vouées à l'échec. Cela va amener encore plus de migrants attirés par les camions. Cela va faire le jeu des passeurs. » (Débat mobile sur le marché de Dunkerque), « Avec le développement des sites industriels dans la zone portuaire, il faudra être très vigilant sur le maintien d'une accessibilité aisée du port. Jusqu'à présent, le transit time du port de Dunkerque était plutôt bon et était d'ailleurs un argument et un élément qualitatif de satisfaction pour les chargeurs. Rater le coche de la fluidité, notamment concernant le trafic routier, pourrait nuire à l'image du port et décourager les chargeurs de passer par Dunkerque. /.../ « La localisation de l'usine sur le GPMD permet à Verkor de bénéficier de l'arrivée par voie maritime d'une partie de ses équipements industriels, puis, en exploitation, d'une partie de ses intrants, voire, à terme, de pouvoir exporter ses produits. Les matières premières qui seront utilisées par Verkor arriveront-elles par la route ? Par la voie maritime ? Si c'est par la route, il faudra être vigilant pour assurer une fluidité et éviter une congestion de l'entrée du port maritime et notamment le secteur ouest. Il serait bon d'intégrer au projet le développement du multimodal et trouver des alternatives à la route. Dunkerque est un port multimodal, nous pouvons limiter les camions qui vont se multiplier en même temps que les projets industriels, en passant par la voie fluviale ou par le rail. » » (Cahier d'acteur du CNTPA-CFDT), « Vous abordez les débauchements à 30 minutes. Vous avez évoqué les parkings relais, et des usines sans parkings. Ils sont où, ces parkings relais, pour que les personnes puissent faire les derniers kilomètres ? » (Atelier aménagement du territoire), « Opportunité de l'emploi car c'est plutôt désertique, en manque d'emploi. Prévoir les modes de déplacement entre Boulogne et Dunkerque » (Questionnaire renseigné sur le débat mobile de Boulogne-sur-Mer). « Il faut développer la ligne ferroviaire Calais-Dunkerque, l'autoroute est saturée » (Questionnaire renseigné sur le débat mobile de Calais), « Avoir des transports en commun pour relier Calais à Dunkerque (comme le bus Arcelor avant) » (Débat mobile sur le marché de Calais.).

- Comment anticiper les besoins en matière de services à la population ? : le travail de fond, mené au sein de la CUD, fait ressortir les éléments suivants : Aucune nécessité immédiate de nouvelles écoles n'a été identifiée, en revanche un enjeu au niveau de la petite enfance, avec le développement à prévoir de places en crèches et de recrutement d'assistantes maternelles, Il apparaît également nécessaire de développer des centres de santé pluriprofessionnels, assortis d'aides financières pour attirer les médecins. Ces constats, comme les enjeux présentés n'ont pas suscité de remarques ou d'attentes spécifiques lors de la concertation. Il est probable que ces besoins émergeront de façon plus précise lorsque les emplois attendus seront effectivement disponibles et pourvus. Tout comme les besoins en matière de commerces de proximité ou de moyennes et grandes surfaces, mais également d'équipements sportifs, culturels et de loisirs.
- Les impacts économiques des projets industriels sur le territoire : Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ont rappelé, à l'occasion de l'atelier sur l'aménagement du territoire, qu'ils investissent massivement dans les infrastructures

pour soutenir les nouvelles industries, permettant ainsi de soutenir une croissance industrielle durable et le développement du tissu économique local.

- Les investissements portuaires concernent : la mise en œuvre des aménagements prévus sur la Zone de Grande industrie 3 et la poursuite de la réalisation de terrains « clefs en main » pour permettre l'installation rapide des entreprises en ayant levé les freins fonciers et administratifs, la réalisation de projets routiers - telle la Route Interindustrielle Atlantique (RIA) ou d'autres voies nécessaires pour l'accessibilité des parcelles ZGI, des investissements pour le terminal conteneurs, des infrastructures ferroviaires et la décarbonation des industries. Une réflexion est portée également sur la disponibilité de foncier pour les petites et moyennes entreprises industrielles afin de soutenir la sous-traitance locale.
- Les investissements de la CUD portent sur : le développement de 12 000 logements d'ici 2035 pour répondre à la demande, la réhabilitation et la transformation des bâtiments existants pour optimiser l'utilisation du foncier, le développement d'un réseau de transport multimodal pour réduire la dépendance à la voiture individuelle et l'amélioration des connexions interurbaines pour faciliter les déplacements des travailleurs.
- Les effets sur le tissu économique local comprennent : la création de plus de 20 000 emplois directs et indirects, des opportunités pour les entreprises locales de sous-traitance et de services, une stimulation de l'économie locale par une augmentation de la demande pour les services locaux.

Demande de précisions et recommandations aux responsables du double projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Par ailleurs, pour les procédures L 121-8 et suite à la publication des enseignements que le MO tire de la participation, la CNDP émet un avis sur la qualité argumentative et sur la complétude de cette réponse publiée par le porteur de projet.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

Certaines interrogations et arguments ont émergé durant la concertation, concernant soit le GPMD, soit Verkor et n'ont pas encore fait l'objet, soit de réponse, soit d'une réponse incomplète ou encore d'une réponse appelant des études complémentaires. Ces points concernent le GPMD, Verkor, ou les deux selon les cas :

- **Pour le Grand Port Maritime, il conviendrait de préciser les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation et intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Préciser les impacts sur les implantations agricoles ;**

- **Pour Verkor :** Il conviendrait de préciser les caractéristiques des formats et chimies utilisés dans le processus de fabrication en présentant les impacts sur l'environnement et les risques technologiques ;
- **Pour Verkor,** Il conviendrait de préciser les mesures prises en matière de réduction de l'impact sur la pollution de l'air, pour la préservation de la ressource en eau et la mutualisation avec les autres acteurs du territoire, de recyclage des batteries pour minimiser les impacts environnementaux et d'être attentif aussi à l'approvisionnement en matières premières ;
- *(Verkor)* Il conviendrait de permettre des recrutements favorisant l'inclusion et l'accessibilité dans l'emploi pérenne pour divers groupes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées et valorisant les talents locaux

Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

- **Réaliser des réunions publiques de « reddition des comptes »** sur le territoire, à la suite de la réponse au bilan de la concertation préalable publiée par Verkor et le GPMD ;"
- **Créer un comité de suivi** consultatif instance plénière de concertation, pour accompagner le développement du projet en associant l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public et des associations, notamment environnementales... *Ce comité de suivi se fera en liaison avec les instances des autres projets,*
- **Poursuivre les échanges** avec l'ensemble de la population et des parties prenantes en présentant rapidement un calendrier et des principes de modalités de participation, dans le cadre de la concertation continue, préalablement présentés à la CNDP.
- **Inscrire la concertation continue dans le temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet**
- **Veiller à une information et une communication nourrie des études et des temps d'échanges sur un territoire élargi, associant l'ensemble des publics**

Liste des annexes

- **Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante**
- **Annexes 2 : Décisions de désignation et lettre de mission de la garante,**
- **Annexe 3 : Validation du dossier et des modalités de concertation**

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante

Réponses à apporter par les responsables du double projet à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse des maîtres d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
26/06/2025	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. (GPMD)° Préciser les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation et intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Préciser les impacts sur les implantations agricoles.			
2. (Verkor) Préciser les caractéristiques des formats et chimies utilisés dans le processus de fabrication en présentant les impacts sur l'environnement et les risques technologiques.			
3. (Verkor) Préciser les mesures prises en matière de réduction de l'impact sur la pollution de l'air, pour la préservation de la ressource en eau et la mutualisation avec les autres acteurs du territoire, de recyclage des batteries pour minimiser les impacts environnementaux et les choix retenus au niveau de l'approvisionnement en matières premières.			

4. (Verkor) Veiller à permettre des recrutements favorisant l'inclusion et l'accessibilité dans l'emploi pérenne pour divers groupes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées et valorisant les talents locaux.			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Réaliser des réunions publiques de « reddition des comptes » sur le territoire, à la suite de la réponse au bilan de la garante de la concertation préalable publiée par Verkor et le GPMD			
2. Mettre en place un comité de suivi consultatif, instance plénière de concertation, pour accompagner le développement du projet en associant l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public, des associations, notamment environnementales... Ce comité de suivi se fera en liaison avec les instances des autres projets,.			
3. Poursuivre les échanges avec l'ensemble de la population et des parties prenantes en présentant rapidement un calendrier et des principes de modalités de participation, dans la cadre de la concertation continue, préalablement présentés à la CNDP.			
4. Inscrire la concertation continue dans le temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet.			
5. Veiller à une information et une communication nourrie des études et des temps d'échanges sur un territoire élargi, associant l'ensemble des publics.			

Annexes 2 : Décision de désignation et lettre de mission de la garante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 155 /VERKOR 2&3 / 1 du 6 novembre 2024 relative au projet d'usine de cellules et modules lithium-ion à Bourbourg (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier du 23 octobre 2024 de M. Benoît LEMAIGNAN, représentant la société Verkor et de M. Maurice GEORGES, représentant le grand port maritime de Dunkerque, ainsi que le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet de construction d'une usine de cellules et modules lithium-ion à Bourbourg ;

Vu l'avis n° 2023 / 98 / ZONE DU DUNKERQUOIS / 1 du 26 juillet 2023 recommandant qu'un dialogue territorial global soit mené par les autorités publiques compétentes à DUNKERQUE et ses environs permettant au public de participer à la définition d'une vision d'ensemble sur la stratégie d'aménagement ;

Considérant que :

ce projet comporte des impacts majeurs sur l'environnement et présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

l'avis n° 2023 / 98 / ZONE DU DUNKERQUOIS / 1 du 26 juillet 2023 reste pleinement d'actualité

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation aux maîtres d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3

Mme Marie-Claire EUSTACHE est désignée garante de la concertation préalable sur le projet de construction d'une usine de cellules et modules lithium-ion à Bourbourg.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2024.

Le Président



Signature numérique de Marc

PAPINUTTI marc.papinutti

Date : 2024.11.07 18:56:01

+01 Signature valable

Le président
M. Papinutti

Le président
M. Papinutti

Le président

Paris, le 18 novembre 2024

Madame,

Lors de la séance plénière du 6 novembre 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus de concertation préalable pour le projet d'aménagement d'une parcelle de 70 hectares au sein d'une nouvelle plateforme industrielle, dénommée la « Zone Grandes Industries » ZGI3 comportant le projet d'extension de la « gigafactory » de production de batteries électriques de Verkor sur la commune de Bourbourg porté par Verkor et par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, les éléments suivants devront être rappelés aux maîtres d'ouvrage (MO) et la concertation du grand public permettre de répondre aux questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ?
- il s'agirait par le biais de l'aménagement de la ZGI 3 de développer encore la capacité d'accueil d'entreprises de la filière batteries, les ZGI et ZGI 2 n'ayant plus de capacité d'accueil, et d'accueillir d'autres industriels ;
- cette extension de l'usine Verkor viendrait s'ajouter à plusieurs autres installations industrielles de grande envergure déjà prévues sur cette même parcelle et celles environnantes : les besoins en eau, énergie, produits

entrants, de même que les impacts socio-économiques sur le territoire, devront être questionnés, tant du point de vue de chaque usine que du point de vue des effets cumulés et des enjeux consolidés avec les autres projets d'usines ;

- quant au secteur des batteries électriques, il s'agirait de la cinquième usine de très grande envergure envisagée sur le Dunkerquois. L'effet cumulé de la concentration de ces usines doit être questionné et notamment les besoins importants de consommation en eau, en électricité de même que le risque industriel. De la même manière les questions de recrutements (emplois qualifiés ou non) doivent être débattus avec le public ainsi que les questions relatives à la mobilité (desserte de ce pôle créateur, à terme, de 12 000 emplois) ;
- compte-tenu de cette multiplicité de projets sur le Grand Port maritime de Dunkerque et du fait que l'un des MO est le GPMD, je vous demande de l'amener, dans le cadre de la préparation de cette concertation, à une coordination entre l'organisation de cette concertation et les multiples concertations préalables et continues en cours, notamment celles des projets limitrophes comme celui de Prologium ;
- vous devrez amener les MO à tirer les enseignements du processus de concertation et d'évaluation environnementale de l'usine initiale de Verkor, et notamment des suites à donner à l'avis rendu le 23 février 2023 par l'autorité environnementale ;
- vous devez faire des préconisations très précises aux MO quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec les MO pour qu'ils mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à **la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverain.e.s, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des

modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également les MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener les MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garant il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ces derniers des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions de garant

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément aux MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont les MO ont organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publient sans délai sur leurs sites ou, s'ils n'en disposent pas, sur celui des préfectures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivant sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre action au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Marie-Claire EUSTACHE
Garante de la concertation préalable - extension VERKOR 2 et 3

Annexe 3 : Validation du dossier et des modalités de concertation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 43 /VERKOR 2&3 / 2 du 5 mars 2025 relative au projet d'usine de cellules et modules lithium-ion à Bourbourg (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2024 / 155 /VERKOR 2&3 / 1 du 6 novembre 2024 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet Verkor d'usine de cellules et modules lithium-ion à Bourbourg ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage seront complétées par des débats mobiles : un sur le territoire de Dunkerque, un auprès d'un établissement de formation, ainsi qu'un troisième sur le site existant de Verkor à l'occasion du *Batteries Event*.

Article 3

La concertation se déroulera du 1^{er} avril au 20 mai 2025.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2025.

Le président
M. Papinutti

